Nations Unies S/PV.6472



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6472e séance

Vendredi 21 janvier 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Barbalić	(Bosnie-Herzégovine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Consolidation de la paix après les conflits

Renforcement des institutions

Lettre datée du 10 janvier 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/16)

11-21269 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix après les conflits

Renforcement des institutions

Lettre datée du 10 janvier 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/16)

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la présence à la présente séance du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite les représentants des pays suivants : Afghanistan, Argentine, Arménie, Australie, Bangladesh, Belgique, Costa Rica, Croatie, Égypte, Japon, Maroc, Mexique, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pérou, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Serbie, Slovénie, Timor-Leste, Turquie et Ukraine, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue au Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, S. E. M. José Luís Guterres.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Peter Wittig, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de l'Allemagne.

Également en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Peter Schwaiger, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et Mme Alice Mungwa, Chargée d'affaires du Bureau de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/16, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

J'invite maintenant le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat spécial d'aujourd'hui. La Bosnie-Herzégovine a elle-même procédé à une transition remarquable. Votre pays est rapidement passé du statut de bénéficiaire de l'aide internationale, dans un contexte de conflit et d'après conflit, à celui de contributeur à la paix et à la sécurité internationales en tant que membre du Conseil de sécurité. J'applaudis à votre volonté de créer un lieu d'échanges pour partager les expériences relatives au renforcement des institutions et consolider nos efforts communs.

La mise en place d'institutions efficaces et légitimes est une entreprise difficile, même dans les meilleures conditions. Cela est encore plus problématique dans les situations postconflictuelles. Malheureusement, le bilan de l'appui international au développement de l'infrastructure institutionnelle est mitigé. Nous pouvons faire mieux.

Les institutions peuvent jouer un rôle décisif dans le maintien de la paix et la réduction des risques de reprise de la violence. La mise en place d'institutions légitimes et efficaces qui respectent et promeuvent les droits de l'homme doit donc être au cœur de l'effort global de consolidation de la paix.

Le présent débat public est une très bonne occasion d'examiner le rôle joué par le Conseil de sécurité dans ce domaine et les enseignements que nous avons tirés. L'expérience montre que nous devons appliquer trois enseignements majeurs à nos efforts collectifs.

Premièrement, nous devons renforcer la prise en main nationale et l'exercice de l'autorité au niveau national et prendre comme point de départ les institutions déjà en place. Je fais référence non seulement aux gouvernements ou aux institutions publiques essentielles, mais également aux communautés, aux organismes apparentés, aux populations locales, au secteur privé, aux associations de femmes et aux autres acteurs de la société civile.

Des institutions réactives et ouvertes ne peuvent être mises en place que par les acteurs nationaux, qui

s'appuieront pour cela sur leur connaissance du contexte local, des institutions déjà établies et des causes profondes du conflit. L'aide internationale doit faire fond sur ce qui existe déjà et peut apporter une aide en identifiant et préservant les capacités nationales potentielles et en en favorisant le développement. L'évaluation des capacités civiles internationales en cours s'appuie sur ce principe. L'aide internationale en matière de renforcement des capacités doit guider celui des capacités nationales et ne doit jamais les remplacer.

Des systèmes plus souples et plus flexibles sont également nécessaires, notamment des partenariats plus solides à même de fournir les capacités civiles les mieux adaptées, en faisant appel en particulier aux ressources des pays en développement et aux femmes. L'accès à des ressources financières fiables, disponibles et flexibles contribuera également à atteindre cet objectif.

Deuxièmement, nous devons éviter les solutions passe-partout. Tenter d'imposer un modèle extérieur à un pays sortant d'un conflit peut faire plus de mal que de bien. Les institutions de chaque pays se développent selon leur propre trajectoire et à leur propre rythme. Il faut les laisser se développer progressivement et leur ménager un certain niveau d'expérimentation afin de tirer des enseignements et se réformer en conséquence. De même, la réforme institutionnelle ne doit pas être envisagée comme un exercice technique. Elle doit au contraire être considérée et poursuivie dans le contexte plus large des processus politiques, du développement et du changement social d'un pays donné.

En Guinée-Bissau, nous avons constaté que la faiblesse des institutions de multiples niveaux demeure l'une des causes principales de l'instabilité politique et de l'absence de développement socioéconomique.

Les institutions ne sont pas seulement des matériaux. Leur fonctionnement repose également sur des normes et des valeurs non structurées, la confiance et la cohésion sociale. À titre d'exemple, la population doit avoir confiance dans la police pour que les nouvelles forces de police soient efficaces et puissent asseoir leur autorité. Des normes communes sont indispensables pour permettre aux systèmes juridiques d'appliquer la loi à tous sur un pied d'égalité, y compris les différents groupes ethniques, les minorités et les femmes. Le respect des normes internationales, dont le droit des droits de l'homme, renforcera la confiance que l'opinion publique place dans les institutions.

Le renforcement de ces qualités et capacités immatérielles et la prise en compte de la façon dont elles sont perçues par la population sont particulièrement importants dans les sociétés sortant d'un conflit. L'aide internationale peut parfois favoriser de tels changements, mais uniquement si elle est extrêmement réceptive aux dynamiques politique et sociale et à la manière dont elles évoluent avec le temps.

Troisièmement, le développement de l'infrastructure institutionnelle doit être entrepris très rapidement et maintenu pendant des années, et même des décennies. À court terme, des résultats rapides et concrets doivent être obtenus dans quelques domaines prioritaires afin de rétablir la confiance et d'accroître la légitimité des institutions nationales. De tels progrès peuvent notamment inclure la garantie de la sécurité dans les secteurs clefs du pays, l'amélioration de l'accès aux systèmes de justice ou l'extension des services de santé et d'éducation. Un renforcement rapide et ciblé des capacités peut permettre à des institutions essentielles de commencer à fonctionner de nouveau. Les agents du maintien de la paix, les acteurs du développement et les travailleurs humanitaires peuvent jouer un rôle important à cet égard.

Dans le même temps, une réforme engagée trop tôt peut être risquée, en particulier si elle est conduite par un gouvernement de transition en place pour peu de temps et précède un premier processus électoral d'après conflit. Il est essentiel de trouver le bon équilibre entre les efforts à court terme et à long terme, tout comme il importe d'établir des liens entre eux. Souvent, les efforts internationaux négligent de prendre en compte le fait que la mise en place d'institutions efficaces est une entreprise de longue durée, même lorsque les conditions sont relativement stables. Des progrès peuvent être accomplis en l'espace de trois à cinq ans, mais les attentes doivent être réalistes. Bien entendu, cela comporte des incidences pour le Conseil de sécurité et les missions qu'il autorise.

Ces dernières années, nous avons noté une forte augmentation du nombre de mandats de renforcement des institutions confiés par le Conseil aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques. Lorsque les missions sont chargées d'appuyer le renforcement des institutions, notamment des institutions chargées de la sécurité et de l'ordre public, nous devons veiller dès le départ à ce que d'autres acteurs internationaux soient fortement impliqués. Il faut pour cela mettre en place une coordination et des

partenariats plus forts entre le Conseil, le Secrétariat, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations régionales, et d'autres parties encore.

Lorsque le Conseil revoit les mandats et les plans de transitions, il doit consulter directement et plus fréquemment ces partenaires et veiller à ce que le transfert de responsabilités à d'autres acteurs se fasse sans heurts au moment du retrait de nos missions. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix est une instance politique importante pour les pays qui sont inscrits à son ordre du jour. Cela permet de mettre l'accent sur les priorités à long terme en matière de renforcement des institutions, de mobiliser des ressources à cette fin, de partager les enseignements tirés et de garantir l'engagement à long terme de la communauté internationale.

Nous pouvons beaucoup faire pour renforcer nos activités, réduire la fragmentation et promouvoir une approche cohérente. Nous pouvons faire ressortir davantage le renforcement des institutions dans nos évaluations, déterminer quelles institutions existent déjà et peuvent être développées, et veiller à une meilleure prévisibilité et à une plus grande transparence des prestations du système des Nations Unies.

De nombreuses mesures prises dans le cadre de nos programmes de consolidation de la paix et d'intégration renforcent la cohérence du système des Nations Unies, grâce notamment à des cadres stratégiques intégrés qui rassemblent désormais les missions et les équipes de pays des Nations Unies autour d'objectifs stratégiques partagés. Mais nous ne pourrons parvenir à une plus grande cohérence qu'avec le soutien actif des États Membres. Nous avons par exemple besoin d'une plus grande cohérence entre les autorités qui rédigent les mandats afin de faciliter une coopération plus efficace et des transitions sans heurts. Il est aussi important d'accroître la cohérence et la coordination entre les donateurs. Ceci doit être mis en place dès les toutes premières phases.

Le Conseil, pour sa part, devrait rédiger des mandats clairs et réalisables et examiner avec soin le rôle de tout un ensemble d'acteurs au sein du système des Nations Unies et au-delà. Le Conseil et les missions qu'il établit jouent un rôle crucial dans le renforcement de certaines des institutions les plus importantes dans un pays sortant d'un conflit.

Notre succès dépendra du déploiement des experts et des ressources nécessaires au bon moment, d'une coopération efficace avec nos partenaires nationaux et internationaux et de l'application concrète des enseignements tirés. Je vous remercie une nouvelle fois, Monsieur le Président, de votre engagement, de l'accent que vous mettez sur cette question essentielle, de cette initiative et d'avoir fait part de l'exemple de votre pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre du Timor-Leste.

M. Guterres (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé riche en informations.

Au nom du Timor-Leste, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, d'avoir organisé cet important débat thématique et de nous avoir aimablement invités à nous joindre au Conseil en cette occasion très importante. Ma collègue la Ministre des finances, Mme Emilia Pires, Présidente du Groupe g7+, n'a pas pu se joindre à nous car elle se trouve actuellement avec le Premier Ministre devant le Parlement de notre pays à débattre du budget pour 2011.

Le budget de cette année met l'accent sur le développement de l'infrastructure et du capital humain de notre pays. Le processus budgétaire est l'un des instruments clefs à l'appui du programme d'édification de l'État de notre nation. Le public porte à ce processus tant d'intérêt, qu'il est diffusé sur les chaînes de télévision et à la radio pendant 13 jours, dans l'ensemble du pays.

Aujourd'hui, la situation au Timor-Leste parle d'elle-même. Nous avons tous été confrontés à la crise financière mondiale. Toutefois, le Timor-Leste a connu en moyenne une croissance économique supérieure à 10 % pendant trois ans de suite. Nous nous trouvons donc parmi les 10 économies ayant le plus fort taux de croissance économique au monde. Une telle croissance a permis une réduction de 9 % du taux de pauvreté, inversant ainsi la tendance à la hausse des niveaux de pauvreté qui ont atteint un maximum de 50 % pendant la crise. Grâce à cette réduction, quelque 96 000 personnes ont échappé à la pauvreté extrême. L'Indice de développement humain du Timor-Leste pour 2010 a

récemment enregistré une hausse et le Timor-Leste a gagné 14 places au classement mondial.

Le taux de chômage a chuté avec 96 % des hommes de 30 à 49 ans occupant actuellement un emploi et deux femmes sur cinq travaillant désormais toute l'année. En 2007, 85 % de tous les Timorais travaillaient dans le secteur agricole; ce chiffre est aujourd'hui de 67 % pour les hommes et de 61 % pour les femmes. Ces résultats ont pu être obtenus en grande partie grâce au renforcement de nos institutions.

Que ce soit la professionnalisation du service public ou la réforme du secteur de la sécurité et du système fiscal du pays; que ce soit la promotion de la transparence grâce à la création de la Commission de lutte contre la corruption et de la Commission de la fonction publique ou la réforme de la gestion des finances publiques, toutes ces institutions ont contribué à la préservation de la paix grâce à une meilleure prestation des services publics.

La population pourra très bientôt consulter des données sur les dépenses du Gouvernement en temps réel grâce à un portail en ligne, ce qui garantira une plus grande transparence et accroîtra l'efficacité des dépenses publiques. Le programme de priorités nationales du Timor-Leste est le symbole de cette réponse stratégique nationale, née dans le pays même, aux défis de l'édification de l'État après un conflit. La détermination des priorités nationales spécifiques, par ordre d'importance, nous a permis d'identifier et ensuite de régler certains problèmes spécifiques. Ces problèmes, de la stabilité à la sécurité alimentaire, ont exigé des solutions immédiates, coordonnées et stratégiques, sans pour autant nous distraire de la tâche plus importante de la réforme.

À l'issue de la crise en 2006, le défi que nous devions immédiatement relever était de garantir la sécurité et la stabilité pour que chacun puisse commencer à reconstruire le pays. En ce moment décisif, le Timor-Leste devait prendre une décision clef : vers qui devrions nous nous tourner parmi les offres d'aide de la communauté internationale? Je tiens ici à remercier le Secrétaire général et Conseil de sécurité d'avoir répondu à notre demande d'aide en temps opportun.

La crise de 2006 a profondément marqué le Timor-Leste. Lors de sa visite au Timor-Leste, le Secrétaire général s'est rendu dans des camps de tentes à Dili, notre capitale. Environ 150 000 personnes déplacées vivaient à l'époque dans des tentes. C'est un problème qui n'a été réglé qu'après plusieurs décennies en de nombreux endroits. Au Timor-Leste, nous avons fait de notre mieux, avec l'aide de la communauté internationale et des représentants des personnes déplacées elles-mêmes, et en discutant pour trouver des solutions, nous avons pu régler le problème en deux ans. Nous remercions donc le Secrétaire général et tous les pays et les experts qui nous ont aidés dans le cadre de ce processus.

Durant la crise, nous avons bénéficié de l'appui de nombreux pays, dont 36 ont participé à la mission de police des Nations Unies, reflétant ainsi une large diversité de politiques et de philosophies. Également à ce moment, nous affrontions la tâche redoutable de faire renaître la confiance de la population dans nos forces de sécurité et de défense et dans nos institutions en général. Nous devions donc prendre le processus en mains. Avec l'aide de l'ONU, nous avons lancé la réforme du secteur de la sécurité. Les divisions existantes au sein des forces de défense et de sécurité ont lentement commencé à être effacées grâce à la professionnalisation et à l'amélioration de l'efficacité du contrôle et de la gestion. Des améliorations ont également été constatées dans les infrastructures de sécurité, le montant des salaires et les réformes introduits par le régime de promotion, ce qui a permis de rétablir le mérite et les capacités en tant que critères fondamentaux pour l'avancement des carrières. Ces réformes ont également contribué à garantir la paix et la stabilité et à faire en sorte que la nation ne subisse pas une autre crise.

Un deuxième programme social fondamental, qui a servi à appuyer la stabilité, suppose de reconnaître nos anciens combattants en leur versant des retraites. Nous avons consacré cette année 58 millions de dollars de notre budget à cette fin. Tous les pays qui ont connu des situations de conflit savent combien il est important de régler la question des anciens combattants. Ces retraites font partie d'un dispositif général intégré de protection sociale, qui comprend maintenant les personnes âgées et les ménages dirigés par des femmes.

Ces réformes ont annoncé la naissance d'un nouveau pacte entre les citoyens et l'État. Ces succès nous permettent à présent de dire adieu au conflit avec espoir et détermination et d'ouvrir les bras au développement. C'est aujourd'hui la devise de notre nation.

Nous nous trouvons dans une position unique. Après avoir réfléchi à nos échecs et succès passés, nous pensons être mieux placés pour partager les enseignements de l'expérience et appeler l'attention sur ce qui nous a semblé inefficace dans la manière dont l'aide a été utilisée pour appuyer l'édification des institutions dans les États sortant d'un conflit.

Selon le Timor-Leste, le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, que nous coprésidons avec le Royaume-Uni, est un moyen extrêmement important que nous utilisons pour participer à des échanges ouverts et francs avec les autres États Membres, de même qu'avec les régions et avec nos partenaires de développement. Lors de la première réunion du Dialogue, qui a été accueillie par le Timor-Leste en avril 2010, les membres ont indiqué qu'ils ne retrouvaient pas leurs idées dans les efforts considérables déployés pour régler les conflits dans nos pays. Nous ne nous reconnaissions pas dans les feuilles de route, les stratégies et les notes de politique générale présentées.

En retour, les membres ont convenu de créer quatre groupes de travail chargés de mettre en commun la vaste expérience que les États touchés par des conflits et les partenaires internationaux avaient à offrir, cela en vue de présenter un plan d'action crédible et légitime pouvant servir de référence à la communauté internationale. Les groupes de travail mettent l'accent sur le développement des capacités, sous la coprésidence de la République démocratique du Congo et du Japon; sur les instruments d'aide, sous la coprésidence de l'Afghanistan et de la Suède; sur les processus de planification, sous la coprésidence de la Sierra Leone et du Royaume-Uni; et sur le dialogue politique, sous la coprésidence du Libéria et de l'ONU.

Au fil du temps, un lien s'est créé entre les pays ayant une expérience directe des conflits. En fait, cette expérience commune jette le pont nécessaire pour s'identifier à un éventail divers de pays et créer des contacts avec eux, car tous sont unis dans leur quête de paix. Un forum réunissant des pays sortant d'un conflit a donc été créé, qui est fondé sur la base des mêmes problèmes fondamentaux auxquels est confrontée l'humanité et qui embrasse un large éventail de cultures, d'histoires et de langues. Le forum, qui est connu sous le nom de Groupe g7+, est un forum nouveau et indépendant composé de pays et de régions touchés par des conflits qui se sont réunis pour parler d'une voix collective unique à la communauté internationale.

À la réunion inaugurale du forum, qui s'est tenue à Dili l'année dernière, 13 pays et régions se sont réunis pour reconnaître le fervent esprit de solidarité qui unit nos pays et nos régions, reflétant ainsi une forte volonté de travailler ensemble au sein du g7+ pour partager nos expériences, nos problèmes, nos échecs et nos réussites afin de procéder à une transition rapide vers une paix et un développement durables. Ma collègue, la Ministre des finances, est honorée d'avoir été nommée Présidente.

Le g7+ représente aujourd'hui près de 350 millions de personnes. Il a l'intention de prendre en mains nos programmes d'édification de la nation, en s'inspirant de la sagesse conjuguée de ces 350 millions de personnes en vue de fournir à la communauté internationale les outils nécessaires pour amener un changement véritable.

Compte tenu de l'expérience du Timor-Leste et des expériences que nous ont fait partager les autres États, il est évident que les institutions jouent un rôle crucial s'agissant de tourner la page du conflit et de bâtir un État plus stable, plus réceptif et plus responsable. Nous sommes donc préoccupés quand nous entendons constamment parler de situations où l'action de la communauté internationale à cet égard n'est pas à la hauteur de ses promesses.

Comme nous l'avons déclaré l'année dernière au sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement, la distribution de l'aide et les programmes d'aide qu'appuient les acteurs internationaux sont souvent impossibles à mettre en œuvre, inadaptés et incompatibles avec nos programmes et nos priorités, notamment en ce qui concerne la mise en place d'institutions. À cette même occasion, le g7+ a demandé à la communauté mondiale d'adopter un nouveau modèle d'engagement international dans les pays et les régions touchés par des conflits.

D'autres amis nous font part de retards dans la mise en place de fonds d'affectation qui réagissent lentement et sans souplesse, ce qui perturbe les flux d'aide et a une incidence négative sur la capacité des nouvelles institutions à offrir des résultats tangibles à la population.

Dans mon pays tout comme dans d'autres, la nécessité de coordonner les nombreuses politiques et pratiques divergentes de nos partenaires de développement donne une responsabilité supplémentaire à nos institutions. Pour être sûrs de

pouvoir compter sur nos partenaires, nous estimons qu'il faut d'urgence orienter la réforme et l'appui au moins vers quatre domaines clefs.

Premièrement, les partenaires internationaux doivent nous aider à développer nos institutions en collaborant avec elles. Cela suppose de procéder à un examen complet de la manière dont l'assistance technique est fournie à nos pays. Ceci est essentiel si nous voulons renforcer la légitimité de l'État et donner confiance à la population dans les nouvelles institutions, en particulier pendant des périodes de transition délicates.

Deuxièmement, on ne peut édifier une nation en se fondant sur les principes d'une autre. Il n'existe aucun modèle type universel qui puisse être appliqué pour régler les problèmes uniques de chacun de nos pays. Les acteurs internationaux doivent se rendre compte de l'importance que revêtent le contexte historique, la culture, la diversité régionale, les complexités linguistiques, les différences sociales, les décalages politiques permanents et la mentalité de chaque pays. Tous ces éléments sont essentiels à l'édification de l'État dans les pays sortant d'un conflit.

Troisièmement, nous devons énoncer clairement l'objectif que cherchent à atteindre les institutions, et nous devons œuvrer sans relâche à sa réalisation. La fonction doit primer sur la forme. C'est seulement quand la population verra et sentira les avantages tangibles des institutions nationales qu'elle leur fera confiance et qu'elle collaborera avec elles.

Quatrièmement, la poursuite du dialogue politique au sein des États – entre les hommes et femmes qui composent nos communautés et nos gouvernements – est essentielle pour renforcer la démocratie et encourager l'adhésion, ce qui permet de faire de l'édification de l'État une initiative nationale à laquelle participe l'ensemble de la population. À cet égard, au nom du g7+, je saisis l'occasion qu'offre le présent débat pour suggérer l'idée d'un rapport du Secrétaire général consacré à la création d'institutions dans les États touchés par un conflit.

Pour terminer, les objectifs que nous nous sommes fixés sont tous difficiles à atteindre et demandent du temps. Cependant, les réformes dont le g7+ a fait des priorités et que j'ai présentées aujourd'hui au Conseil sont des réformes spécifiques et, plus important encore, elles sont réalisables et il importe que la communauté internationale s'engage à les mettre en œuvre. Nous coopérerons avec nos partenaires du développement par le biais du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État en vue d'élaborer des mesures concrètes susceptibles d'améliorer l'engagement de la communauté internationale dans les États touchés par les conflits. Un plan d'action sera prêt d'ici à la fin de l'année, et nous serions heureux d'en partager les résultats.

Comme les États Membres l'ont clairement indiqué dans la déclaration du Groupe g7+, nos pays comprennent bien qu'à ce stade, il est d'une importance critique de prendre des mesures urgentes en collaboration avec les partenaires internationaux. Comme le Premier Ministre, M. Xanana Gusmão l'a dit récemment, l'heure n'est pas au pessimisme, mais à l'espoir et au changement.

J'espère sincèrement que la communauté internationale et les membres du Conseil de sécurité entendront ce message et travailleront avec nous pour veiller à ce que nos États, nos nations, soient également en mesure d'effectuer une transition sans heurts vers la paix et la stabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Peter Wittig, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de l'Allemagne.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence de Bosnie-Herzégovine d'avoir organisé cet important débat et d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle.

Je salue tout particulièrement la présence du Secrétaire général, et remercie également le Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, M. Gutteres, pour son exposé très complet.

Qu'il me soit permis de faire les observations suivantes en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix. Il ne me reste que cinq jours à ce poste, mais je vais les savourer.

La question du développement des capacités nationales dans le contexte de la consolidation de la paix après un conflit a été l'un des grands thèmes abordés expressément dans le rapport du Secrétaire général de 2009 sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304). Le débat d'aujourd'hui sera pour nous l'occasion d'examiner de manière plus approfondie l'aspect critique du

renforcement des institutions dans des situations complexes d'après conflit. À cette fin, je voudrais souligner trois aspects fondamentaux à partir desquels nous pourrions aborder la question du renforcement des institutions dans une perspective de consolidation de la paix.

Premièrement, le principe de l'appropriation nationale, comme le Secrétaire général l'a dit très clairement, doit être à la base de tous les efforts déployés pour mettre en place ou renforcer les institutions dans les pays sortant d'un conflit. Aucune situation d'après conflit ne se ressemble. Il n'existe pas de panacée universelle. C'est pourquoi les démarches adoptées en matière de renforcement des institutions peuvent être très variables.

Dans de nombreux cas, comme en particulier dans la Bosnie-Herzégovine d'après conflit, nous ne devrions pas présumer que les institutions et les capacités nécessaires pour transformer et remettre sur pied l'État et la société sont complètement inexistantes. Nous devons encourager le recensement des institutions et des capacités nationales existantes dans les domaines critiques de la consolidation de la paix – à savoir, les secteurs de la sécurité et de la justice, les services de base et le redressement économique – et faire fond sur les capacités nationales existantes. En même temps, une analyse approfondie et une concertation avec les parties prenantes nationales sont essentielles à l'établissement de priorités dans le cadre d'une vision nationale plus large de consolidation de la paix.

Deuxièmement, il s'avère extrêmement important pour les sociétés déchirées par les conflits de parvenir à une entente institutionnelle commune. Le renforcement des institutions ne se limite pas à mettre en place et à soutenir des structures institutionnelles. Qu'il s'agisse de partager le pouvoir à tour de rôle, de faire participer activement les femmes aux processus de prise de décisions, de répartir équitablement les richesses ou d'ouvrir des perspectives économiques, les sociétés sortant d'un conflit s'efforcent de se remettre sur pied sur la base de nouvelles règles.

Troisièmement, il ne faut pas oublier que des entités telles que les collectivités, les organisations communautaires, le secteur privé et la société civile représentent elles aussi un type d'institution et qu'elles jouent un rôle essentiel en faveur de la réconciliation, du rétablissement de la confiance, de la reconstruction du tissu social et de la création de perspectives économiques dans les sociétés touchées par les conflits.

La consolidation de la paix est certainement un très grand défi pour le système des Nations Unies, mais comment le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies peut-il contribuer au renforcement des institutions dans des situations d'après conflit? L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont confié entre autres tâches à la Commission de consolidation de la paix celle de faire porter ses efforts sur le renforcement des institutions dans l'optique du relèvement après un conflit.

Je voudrais avancer quelques idées sur la façon dont le rôle de la Commission de consolidation de la paix pourrait encore évoluer à cet égard. L'engagement de la Commission fournit le forum politique nécessaire pour aider les acteurs nationaux à définir leurs propres priorités en matière de consolidation de la paix. La Commission peut encourager le recensement des institutions et des mécanismes qui sont d'une importance critique et dont les sociétés sortant d'un conflit ont besoin pour être plus résilientes et plus à même de désamorcer les tensions et de relever les défis par des moyens non violents.

Le rôle joué par la Commission fournit également le cadre nécessaire à l'élaboration de partenariats et d'engagements mutuels entre les gouvernements nationaux et leurs partenaires internationaux en appui aux priorités nationales en matière de consolidation de la paix. L'élaboration et le suivi de ses instruments d'engagement permettent à la Commission de continuer à se concentrer sur le renforcement des institutions, de promouvoir l'intégration et la cohérence des efforts entre les acteurs de l'ONU et les autres acteurs, et de remédier aux déficits de financement. En tant qu'organe consultatif du Conseil de sécurité, la Commission peut maintenir ce dernier informé des nouvelles perspectives et des nouveaux défis auxquels est confrontée la consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour.

Nos efforts collectifs doivent continuer à appuyer le développement des capacités nationales en vue de renforcer, de transformer et de gérer des institutions viables le plus rapidement possible. En appliquant les recommandations pertinentes figurant dans l'examen de la consolidation de la paix de 2010, la Commission s'est attachée à focaliser ses instruments d'engagement pour des approches pratiques en matière de

développement des capacités nationales sur les priorités critiques de la consolidation de la paix.

Pour terminer, je tiens à saluer la déclaration conjointe que feront les présidents des cinq formations pays de la Commission de consolidation de la paix au cours du présent débat. Je crois que cette déclaration est une première pour cet organe et atteste des efforts déployés pour développer des synergies entre les cinq formations pays.

Je voudrais également ajouter quelques mots à titre national.

Premièrement, l'aide accordée par la communauté internationale au renforcement des institutions doit être conçue de façon à favoriser l'appropriation nationale au lieu de s'y substituer. Un exemple positif – et qui peut constituer un modèle important en la matière – en est le rôle de plus en plus réduit des juges et des procureurs internationaux à la Cour d'État bosniaque.

Au Timor-Leste, nous avons constaté que, si le renforcement des capacités nationales se passait très bien, le départ rapide des juges, des procureurs et des enquêteurs internationaux a été, a posteriori, prématuré. Cela peut nous enseigner des leçons très utiles à l'avenir sur la façon de mieux aider les acteurs nationaux à continuer à lutter contre les crimes graves.

Deuxièmement, nous devons comprendre l'expression « renforcement des institutions » dans un sens très large. C'est l'approche que l'Allemagne adopte dans son assistance bilatérale au développement. Le renforcement des institutions, ou plutôt de l'État, ne tient pas seulement à l'édification des institutions gouvernementales et des capacités étatiques; il tient à l'ensemble du tissu social d'une société et aux relations de l'État avec sa société. Ainsi, le renforcement des institutions peut consister à garantir la participation active des femmes, à appuyer la création d'organisations sociales dynamiques et, par exemple, à intégrer d'anciens enfants soldats dans les collectivités locales.

En outre, nous devons avoir des perspectives axées sur les moyen et long termes. Pendant trop longtemps, la communauté internationale a fondé ses approches sur des perspectives trop étroites et trop limitées dans le temps. Nous devons nous rendre à l'évidence : édifier un État de toutes pièces prend des décennies, pas des années. Le plan d'édification des institutions du Premier Ministre palestinien M. Fayyad – le plan Fayyad –, mis en place en 2010, est un bon exemple d'une stratégie de renforcement des institutions ambitieuse à long terme, contrôlée par le pays. Il vise à jeter les fondements durables d'un État palestinien démocratique viable et est axé sur des domaines tels que la bonne gouvernance, les questions sociales et la relance de l'économie.

Troisièmement, les efforts de renforcement des institutions après un conflit doivent se conjuguer aux efforts de développement des capacités nationales en matière de lutte contre l'impunité et de surveillance des responsables de violations des droits de l'homme, notamment dans les domaines de la réforme judiciaire et des capacités des forces pénitentiaires et de répression, en vue de rétablir la confiance des victimes et du public dans les institutions publiques. À titre d'exemple, l'Allemagne finance l'accompagnement au quotidien d'avocats locaux en Afghanistan et en Cisjordanie par des spécialistes de la Fondation juridique internationale, ce qui a permis des changements importants dans l'exercice de la profession d'avocat, une évolution de la perception, chez les avocats, du rôle qu'ils jouent dans le système judiciaire et de l'opinion des autorités sur l'importance des avocats, ainsi que la création d'une vraie culture de la défense là où aucune n'existait auparavant. Sans la participation d'organisations disposant du savoir-faire local nécessaire pour développer les capacités nationales, les projets axés sur la primauté du droit ne parviennent pas à développer suffisamment les capacités des institutions judiciaires nationales pour permettre de renforcer l'état de droit et de protéger les droits des citoyens.

Enfin, le Conseil de sécurité doit examiner aussi rapidement que possible la question du renforcement des institutions, s'agissant notamment de mettre sur pied des opérations de maintien de la paix, d'en proroger le mandat ou d'en réduire les effectifs. L'Allemagne espère que, concernant cette phase en particulier, la relation entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix se resserrera et sera plus synergique. L'Allemagne se félicite des initiatives les plus récentes du Conseil telles que l'échange informel de vues entre le Conseil et le Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, et elle prône une multiplication des interactions de ce type à l'avenir. Nous pensons que cela permettra d'adopter une méthode plus cohérente, globale, efficace et rapide en

matière de renforcement des institutions en particulier et de sortie de conflit en général.

Pour terminer, nous attendons avec beaucoup d'intérêt de lire les résultats de l'évaluation des capacités civiles internationales à laquelle a procédé le Groupe consultatif de haut niveau et qu'il s'apprête à publier avec ses recommandations dans le cadre d'un effort de renforcement de l'efficacité et de la cohérence du système de renforcement des institutions après les conflits. Nous sommes persuadés que cette évaluation nous apportera des éclairages précieux sur de nombreux aspects abordés au cours du débat d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wittig de son exposé et de sa déclaration.

Je tiens à rappeler à tous les intervenants qu'ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations dont la déclaration est plus longue sont invitées à en distribuer le texte écrit et à en lire une version abrégée devant le Conseil.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président, le Secrétaire général, le Vice-Premier Ministre timorais M. Guterres, et l'Ambassadeur Wittig des exposés instructifs qu'ils ont présentés aujourd'hui.

La seule manière de mettre fin à une guerre est d'instaurer une paix qui fonctionne. La braise qui couve sous les cendres peut de nouveau s'enflammer. Les failles d'un système auxquelles on n'apporte pas de remède peuvent créer de nouveaux risques. Nous devons donc relever un défi important aujourd'hui : perfectionner tous les outils dont nous disposons pour mieux nous acquitter d'une fonction essentielle. Nous nous réunissons aujourd'hui à l'initiative de notre collègue de Bosnie-Herzégovine, qui a, à juste titre, attiré l'attention du Conseil sur la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, et ce bien à propos : les pays qui ont eux-mêmes subi et surmonté les horreurs de la guerre sont les mieux placés pour montrer la voie en la matière, sur la base d'une sagesse acquise de haute lutte.

En 1995, l'Accord de paix de Dayton a mis fin à un conflit dévastateur qui a coûté la vie à plus de 100 000 personnes et fait fuir une population de plus de 2 millions de personnes. Après plus de 15 années d'efforts acharnés, la Bosnie-Herzégovine a édifié ses institutions publiques nationales les unes après les autres, et les a peu à peu consolidées et rendues plus efficaces : du Ministère de la défense aux services douaniers, en passant par l'administration fiscale et la banque centrale.

L'ONU, de concert avec un large éventail d'autres acteurs, s'emploie depuis maintenant plus de 20 ans à aider les pays qui sortent d'un conflit à satisfaire leurs besoins les plus urgents, et la quasi-totalité des pays laissés exsangues par un conflit actuellement inscrit à l'ordre du jour du Conseil – d'Haïti au Libéria en passant par le Soudan et l'Afghanistan – est en quête d'une assistance internationale efficace pour reconstruire ses institutions.

Nous avons appris des leçons importantes dans ce domaine ces deux dernières décennies, mais nous avons également du travail à faire pour les mettre en pratique. Nous convenons tous de ce que l'appropriation nationale des processus de reconstruction et de relance est indispensable, mais nous avons encore des difficultés à aider les gouvernements fragiles de pays sortant d'un conflit à faire le nécessaire pour définir eux-mêmes et mettre en œuvre leurs propres priorités. Nous reconnaissons que les femmes doivent jouer un rôle plus actif dans la consolidation de la paix, mais nous sommes toujours à la traîne pour ce qui est de leur conférer un rôle égal dans la prise de décisions après les conflits et de leur donner pleinement voix au chapitre dans la gestion des institutions clefs. Nous savons que la viabilité d'un processus de paix repose souvent sur le renforcement des grandes institutions nationales, mais nous ne savons toujours guère comment procéder pour mobiliser efficacement et rapidement l'aide internationale dans des domaines aussi cruciaux que la primauté du droit et les secteurs de la sécurité.

Heureusement, nous avons reconnu collectivement les défis qu'il faut relever et nous avons décidé de progresser sur ce terrain au cours de l'année qui vient. Nous avons notamment demandé à la Commission de consolidation de la paix d'aider le Gouvernement libérien démocratiquement élu à étendre son autorité au-delà de Monrovia en créant des pôles régionaux destinés à l'administration équitable et rapide de la justice dans les collectivités rurales et à faire le nécessaire pour mettre davantage d'agents de police et de magistrats formés à disposition de l'ensemble de la population. Nous avons mis en place de nouveaux mécanismes et promis une aide financière

importante pour aider Haïti à consolider les progrès impressionnants qu'il a réalisés depuis le terrible séisme survenu il y a un peu plus d'un an.

Toutefois, comme nombre d'entre nous l'ont dit hier au Conseil, Haïti continuera de se heurter à des défis immenses si la communauté internationale ne s'attèle pas durablement et vigoureusement à son relèvement et si toutes les parties ne redoublent pas d'efforts pour renforcer les institutions publiques cardinales du pays. Le redressement du pays dépend de sa capacité de se frayer un chemin vers l'avenir, au milieu d'une multitude d'obstacles, et notamment dans l'agitation qui continue d'entourer les résultats du scrutin de novembre 2010.

L'efficacité de l'aide internationale en matière de renforcement des institutions au Libéria, en Haïti et dans d'autres pays sortant d'un conflit dépend de la mesure dans laquelle l'ONU et les autres acteurs multilatéraux et bilatéraux sont capables de trouver et de déployer rapidement l'aide d'experts civils qualifiés. Nous attendons donc avec intérêt, ces prochaines semaines, les conclusions qui émaneront de l'évaluation des capacités civiles internationales. Nous apprécions à leur juste valeur les exposés présentés à cet égard aux États Membres par le Groupe consultatif de haut niveau, et nous espérons que cette évaluation mettra l'accent sur la question des capacités nationales essentielles dans les pays qui sortent d'un conflit.

Nous attendons avec un vif intérêt d'examiner les propositions spécifiques visant à rendre les capacités civiles de l'ONU plus rapides, plus pertinentes, plus souples et plus ouvertes à des partenariats plus étroits. La manière dont nous aborderons cet examen sera basée sur les efforts que notre pays a lui-même déployés récemment en la matière, et qui sont énoncés dans les résultats du premier examen quadriennal auquel a procédé notre gouvernement sur les questions de diplomatie et de développement.

Nous continuons d'attacher une grande importance aux efforts que déploie actuellement le Secrétaire général pour rendre les missions de l'ONU sur le terrain plus efficaces, et notamment pour veiller à une sélection soignée de l'encadrement supérieur des missions et pour que celui-ci soit dûment tenu de répondre de ses actes.

Cette séance nous rappelle avec beaucoup d'à-propos combien les activités de consolidation de la paix et de renforcement des institutions sont essentielles. Il n'existe pas de solutions faciles de relèvement des sociétés qui sortent d'un conflit, mais nous devons poursuivre inlassablement notre travail, de concert, pour élaborer et mettre en œuvre les solutions spécifiques dont a besoin chaque société sortant d'un conflit. La paix et la sécurité internationales, rien de moins, en dépendent.

M. Araud (France) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé ce débat sur le sujet complexe de la consolidation des institutions. Il n'y a pas de sortie durable d'un conflit sans reconstruction et consolidation des institutions nationales; dans le cas contraire, les conditions du retour à la violence sont vite réunies.

Comme les discours des collègues qui m'ont précédé et comme les discours des collègues qui me succéderont le montreront, il existe au sein de ce Conseil un très large consensus sur le sujet qui nous réunit aujourd'hui, un consensus sur la nécessité d'aborder le plus tôt possible le processus de consolidation des institutions dans les sorties de crise. Le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont deux facettes d'une même action et doivent être pensés de manière intégrée et anticipée. Je développerai ici trois idées : la nécessité d'une appropriation nationale du processus, comme mon collègue allemand l'a déjà fait; le besoin de définir des priorités le plus tôt possible; et l'importance d'un financement sur le long terme de ces nouvelles institutions.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'appropriation nationale du processus, la consolidation des institutions nationales, la mise en place d'un État de droit et le développement des pratiques de gouvernance démocratique sont des éléments essentiels d'une vie politique pacifiée et stable. Cela ne s'improvise pas : s'il est possible d'établir des institutions de manière temporaire, comme nous l'avons vu en République démocratique du Congo avec le Comité international d'accompagnement de la transition au lendemain de la guerre, seule une volonté politique nationale validée par le peuple lors d'un référendum ou d'élections démocratiques peut donner toute légitimité à des institutions nationales pérennes. Cette appropriation nationale permet également de veiller à ce que les ressources intellectuelles et humaines du pays soient utilisées à bon escient et à ce que les institutions nouvellement créées soient adaptées au contexte national et permettent d'assurer le développement. Un processus exceptionnel que ce Conseil devra suivre avec attention sera, bien entendu, le Sud-Soudan, s'il

doit acquérir son indépendance à l'issue du référendum qui vient de s'achever.

Ensuite, il faut mieux définir les priorités. Il faut prendre en considération les enjeux de la gouvernance. La corruption constitue une menace pour la stabilité et la sécurité des sociétés car elle sape les institutions et les valeurs démocratiques, les valeurs éthiques et la justice. Elle compromet aussi le développement durable et l'état de droit. Il importe donc de définir des stratégies et des mécanismes de contrôle permettant aux nouvelles institutions de se prémunir contre ce fléau en lien avec l'ensemble des partenaires internationaux.

Dans un contexte d'après crise immédiat, il faut aussi prêter attention au développement des institutions pour éviter une reprise du conflit. Il faut des instances démocratiques qui soient représentatives; il faut des services publics qui fournissent des biens de première nécessité; il faut des institutions de sécurité qui assurent la stabilité de l'État, dans le respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

La Guinée, où tout est à reconstruire même si elle ne sort pas d'une guerre civile, l'illustre bien. Le Président Alpha Condé a indiqué vouloir faire de la réforme du secteur de la sécurité l'un des chantiers immédiats, au même titre que la remise sur pied des services de base et du dialogue intercommunautaire. Son projet de faire participer le génie militaire dans le secteur des travaux publics est d'ailleurs une manière intéressante d'assainir l'institution militaire tout en la mettant au service du développement du pays.

Il n'y a pas de façon unique de rebâtir des institutions. Pour autant, l'ensemble des partenaires concernés doit intervenir à l'appui d'une stratégie pleinement endossée par les autorités légitimes du pays hôte.

Troisièmement et pour finir, je voudrais évoquer la question du besoin d'un financement sur le long terme. Dès le début, il faut se poser la question du financement pérenne des institutions nouvellement créées ou consolidées. L'État sortant d'une crise a rarement les moyens de le faire et la communauté internationale doit donc le soutenir. Je prends l'exemple de la presse, qui peut être un pilier important de la consolidation de la paix et de la promotion des droits de l'homme. À ce titre, le rôle joué par les radios des Nations Unies dans la région des Grands Lacs doit être reconnu et la question de leur financement après le départ des missions des Nations Unies doit être examinée.

La Commission de consolidation de la paix doit, elle aussi, jouer tout son rôle dans la consolidation des institutions. Elle le peut si elle adhère aux trois exigences que je viens d'énoncer : appropriation nationale, bonne gouvernance et engagement financier. Nous espérons que l'examen auquel la Commission de consolidation de la paix a procédé en 2010 lui permettra de mieux cibler son action et de renforcer sa contribution à la consolidation des institutions dans les phases de sortie de crise.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous remercions votre délégation d'avoir organisé aujourd'hui cet important débat. Nous remercions également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé au Conseil. Nous voudrions également remercier le Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, M. Guterres, de nous avoir fait part de l'expérience de son pays en matière de développement de l'infrastructure institutionnelle. Enfin, nous rendons hommage à notre collègue, M. Peter Wittig, pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions de président de la Commission de consolidation de la paix au cours de l'année écoulée et nous le remercions de sa déclaration d'aujourd'hui.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite plus tard par le représentant du Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il est certainement vrai que les conflits ne portent pas seulement atteinte aux aspects physique et émotionnel de la vie de chacun, mais également à l'infrastructure économique et sociale des pays, thème sur lequel porte le débat d'aujourd'hui. En vue de traiter des défis auxquels nous faisons face dans ce domaine et pour y attirer l'attention, ma délégation voudrait aborder quatre points généraux.

Premièrement, je voudrais parler de l'importance de la prise en main nationale et des capacités locales. Comme l'ont déjà mentionné les orateurs qui m'ont précédé, la prise en main nationale des efforts de consolidation de la paix joue un rôle central dans la mise en place d'institutions viables au lendemain d'un conflit. S'il peut arriver que les personnes se trouvant dans une situation postconflictuelle ne soient pas en mesure de définir clairement leurs priorités à court, à moyen et même à long terme, nous sommes d'avis qu'à tout le moins, on peut et on doit leur donner la chance

de les identifier. La communauté internationale est tenue de s'inspirer des priorités identifiées par les pays eux-mêmes et leur fournir des conseils sur cette base. Dans la plupart des cas, une identification attentive de ces priorités constitue un facteur décisif du succès ou de l'échec des efforts de consolidation de la paix. Les acteurs nationaux peuvent identifier avec beaucoup de précision les causes profondes du conflit.

Les capacités humaines et institutionnelles nationales sont importantes pour assurer la viabilité des efforts de consolidation de la paix. Par conséquent, le moment choisi pour renforcer ces capacités devient crucial à moyen ou à long terme, quand l'attention de la communauté internationale à l'égard d'un pays donné s'est dissipée. En particulier, le renforcement des capacités et des institutions constitue un fondement des efforts visant à éviter la dépendance et à instaurer une paix durable.

L'Afrique du Sud souligne l'importance de renforcer et de former les capacités locales, en ciblant surtout les femmes, afin d'améliorer les capacités existantes au niveau national, car elles sont généralement disposées à participer à la reconstruction de leurs foyers, de leurs communautés et de leurs pays. À cet égard, l'Afrique du Sud a joué un rôle important en Afrique dans le renforcement des capacités et des institutions après un conflit par le biais de mécanismes bilatéraux, trilatéraux et multilatéraux, dans des pays comme le Burundi, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone. Au nom de l'Union africaine, l'Afrique du Sud continue de diriger le comité sur la reconstruction et le développement postconflit au Soudan, dont le rôle devrait devenir plus important après le référendum, en particulier au Sud-Soudan.

Deuxièmement, s'agissant de la question de la cohérence, de la coordination et du partenariat, l'Afrique du Sud souscrit à l'appel lancé en vue de renforcer la cohérence, la coordination et l'interaction entre les divers organes et organismes de l'ONU. Dans ses activités, l'ONU doit être guidée par le principe d'unité d'action. Les autres parties prenantes, telles que les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales et les donateurs doivent également travailler d'une façon cohérente et coordonnée, dans le cadre de leur appui aux autorités nationales pour répondre aux priorités en matière de renforcement des capacités et institutions nationales dans les pays sortant d'un conflit. Au nombre de ces priorités figurent la création et la remise sur pied des institutions en vue de la réforme du secteur de la sécurité; le renforcement de l'état de droit; la démobilisation, la démilitarisation et la réintégration; et la reprise économique.

L'Afrique du Sud est encouragée par les progrès accomplis par la Commission de consolidation de la paix s'agissant de renforcer ses partenariats avec les organisations régionales, en particulier les efforts visant à institutionnaliser ses relations avec l'Union africaine. L'un des principes qui sous-tendent le programme de reconstruction et de développement postconflit de l'Union africaine est le renforcement des capacités en vue d'assurer la viabilité. Étant donné la proximité des organisations régionales et sous-régionales avec les pays sortant d'un conflit, il nous semble tout à fait naturel et logique que l'ONU doive travailler en partenariat avec ces organisations si elle souhaite maximiser l'impact de ses efforts de consolidation de la paix.

Bien que nous admettions que les relations entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix se sont améliorées, nous pensons qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous devrions peut-être envisager d'assouplir nos méthodes de travail pour permettre à la Commission de jouer véritablement auprès du Conseil son rôle de conseil dans le domaine du renforcement des institutions dans les pays sortant d'un conflit. La multiplication des opérations de maintien de la paix, des missions intégrées de consolidation de la paix et des missions politiques spéciales chargées de tâches considérables en matière de consolidation de la paix donne au Conseil de sécurité la possibilité de tirer le meilleur parti du rôle consultatif de la Commission. Nous encourageons plus particulièrement le Conseil de sécurité, en consultation avec la Commission, à intégrer les activités de consolidation de la paix relatives au développement de l'infrastructure institutionnelle dans tous les mandats de maintien de la paix qu'il confie. Le maintien de la paix et la consolidation de la paix doivent se renforcer mutuellement dans la quête d'une paix durable dans les pays en conflit.

En ce qui concerne la question de la mobilisation des ressources, comme mon collègue français l'a mentionné, le développement des institutions et le renforcement des capacités dans les pays sortant d'un conflit requièrent une injection massive de ressources. À cet égard, nous pensons qu'un financement rapide, durable et prévisible reste un facteur déterminant pour réaliser les objectifs de consolidation de la paix. Nous

insistons sur la nécessité pour l'ONU d'envisager de recourir à des mécanismes pérennes, notamment les quotes-parts, pour faire démarrer les activités de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit, en particulier les tout premiers efforts de renforcement des institutions.

En conclusion, l'Afrique du Sud est favorable à l'adoption du projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis sur la consolidation de la paix après un conflit et développement de l'infrastructure institutionnelle. L'Afrique du Sud se félicite des efforts que déploie le système des Nations Unies, par l'entremise de ses multiples organismes et institutions, pour l'avènement d'un monde meilleur. Nous attendons avec intérêt la publication, au début de cette année, du rapport de l'examen international des capacités civiles.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général, le Vice-Premier Ministre du Timor-Leste et le Président de la Commission de consolidation de la paix de leurs contributions au débat d'aujourd'hui.

Au cours des séances qu'il tient, le Conseil de sécurité se penche régulièrement sur les questions relatives à la consolidation de la paix après un conflit, dans le cadre d'un examen d'ensemble de la question ou dans le contexte de pays donnés. Les activités de consolidation de la paix de l'Organisation ont pris une dimension mondiale et requièrent une attention particulière. Il est tout à fait symbolique que le présent débat intervienne à l'initiative d'un membre du Conseil ayant fait l'expérience directe du problème et ayant, à l'issue d'un conflit armé brutal, bénéficié d'un appui aux fins de la consolidation de la paix. De notre point de vue, une telle expérience directe nous aidera à mieux utiliser encore les mécanismes des Nations Unies et à mieux comprendre les problèmes rencontrés.

Il faut à notre avis souligner un certain nombre de principes spécifiques. Le premier d'entre eux est que la logique de toute opération de consolidation de la paix doit obéir au principe de la responsabilité nationale dans la définition des priorités et des stratégies de mise en œuvre. Seuls les acteurs nationaux sont à même d'assurer un développement durable pacifique. Il nous faut éviter de jouer les mentors et d'appliquer des modèles tout faits.

Deuxièmement, le développement et le renforcement des capacités institutionnelles nationales est l'élément clef d'une consolidation de la paix après un conflit couronnée de succès. Cela doit être – dans les faits et pas seulement en paroles – la priorité à l'échelle de l'Organisation et de tout le système. Une paix et une stabilité durables ne sont possibles que lorsque les acteurs nationaux assument toutes les responsabilités et ont le plein contrôle du processus.

Troisièmement, l'assistance de la communauté internationale, quelle que soit sa forme, doit être fournie avec l'assentiment des gouvernements nationaux et dans le respect des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale. Le succès des activités de consolidation de la paix en Afrique, dans les Balkans, au Timor-Leste, en Afghanistan, au Moyen-Orient et dans d'autres régions repose sur la faculté de prendre en compte les intérêts et les priorités des pays hôtes. L'aide de la communauté internationale ne doit pas être imposée de l'extérieur. Il n'y a pas de recette toute prête en matière d'appui. Il faut tenir compte des caractéristiques de chaque État et de la nature de chaque conflit. Dans certains cas, une tutelle internationale musclée et solide est nécessaire pour aider à développer des institutions publiques viables et capables de régler efficacement les problèmes les plus pressants du pays : rétablir la sécurité et préserver la stabilité, relancer l'économie et réhabiliter l'infrastructure sociale. Cette tutelle internationale n'annule pas la nécessité de prévoir le transfert progressif de la responsabilité du destin du pays à ses autorités nationales et d'élaborer dès les premiers stades une stratégie de sortie clairement définie. Maintenir artificiellement cette tutelle est contreproductif et peut faire perdre de vue l'objectif assigné. Elle ne doit nullement devenir un frein sur la voie du développement de l'État.

L'ONU a incontestablement un rôle particulier à jouer dans la coordination internationale des efforts de reconstruction et de relèvement socioéconomique après un conflit. L'Organisation jouit d'une légitimité sans pareille et a acquis une expérience inestimable. Toutefois, même aujourd'hui ce rôle est complexe par de nombreux aspects et requiert du Secrétariat, des programmes et fonds des Nations Unies, des États Membres, des organisations régionales et des institutions financières internationales qu'ils coordonnent leurs efforts. À cet égard, nous appuyons l'action du Secrétaire général pour améliorer l'efficacité des efforts de l'ONU en matière d'intervention après un conflit, renforcer les instruments dont dispose le Secrétariat, et veiller à la cohérence de son action. Dans le domaine de la consolidation de la paix, l'ONU et ses missions opèrent

rarement seules. D'autres présences internationales travaillent souvent à leurs côtés, comme par exemple en Afghanistan et en Iraq. Les relations qu'elles entretiennent dans de telles situations doivent être définies dans le strict respect des décisions du Conseil de sécurité.

Nombre des activités initiales mises en œuvre pour consolider la paix – notamment dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité ou du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration – relèvent aujourd'hui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En s'acquittant de leur mission principale, à savoir veiller à ce que le processus de paix progresse, les Casques bleus de l'ONU jouent un rôle d'une importance cruciale dans la création des conditions propices à la fourniture d'un appui à plus grande échelle aux fins de la consolidation de la paix. Étant donné la complexité croissante et le caractère pluridimensionnel des mandats de consolidation de la paix, il serait raisonnable de ne confier aux Casques bleus que les premières tâches de reconstruction. Il nous faut impérativement tirer profit des capacités de la Commission de consolidation de la paix, des organisations régionales, des institutions financières internationales et des donateurs dans les étapes ultérieures de la consolidation de la paix après un conflit.

Je voudrais remercier la délégation de la Bosnie-Herzégovine d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle sur le thème du débat d'aujourd'hui, que nous sommes prêts à appuyer.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur un thème très pertinent s'agissant du fonctionnement des États et de la concorde sociale au lendemain d'un conflit. Axer le débat sur le renforcement des institutions prouve à quel point celles-ci sont capitales pour la création de conditions favorables à l'instauration d'une paix durable. Les déclarations faites par le Secrétaire général, le Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, et le Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Peter Wittig, nous montrent les progrès réalisés et les tâches qui restent à accomplir sur cette question.

La consolidation de la paix est une responsabilité qui incombe principalement aux autorités nationales, et je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. Les pays se relevant d'un conflit doivent disposer d'outils leur permettant de mettre en place une bonne gouvernance, de renforcer l'état de droit et de guider le développement socioéconomique. À cet égard, il incombe à la communauté internationale d'appuyer les priorités et programmes nationaux visant à créer, remettre en état et réformer les institutions permettant une administration efficace et le renforcement des capacités nationales. L'action de la communauté internationale, que ce soit les États, le système des Nations Unies, les organisations régionales et les institutions financières internationales, doit avoir pour but d'appuyer les programmes favorisant la stabilité et la viabilité du pays. Voilà pourquoi il est vital qu'à chaque étape l'État concerné dirige le processus.

Le développement de l'infrastructure institutionnelle, socle de l'État, concerne tous les aspects du maintien et de la consolidation de la paix. Cet angle d'approche doit être présent dès les premières phases de la planification et de la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix. Les stratégies visant à instaurer une paix stable et durable doivent être adaptées aux caractéristiques propres à chaque cas. Ce principe doit guider les débats et les décisions du Conseil en sorte que les mesures prises répondent aux spécificités politiques, économiques et culturelles de chaque situation.

Pour préparer et mettre en œuvre le développement de l'infrastructure institutionnelle, il faut dès le départ que l'État participe et qu'il mobilise les capacités nationales existantes pour assurer la transition vers la stabilité et le développement à long terme et contribuer à réduire progressivement la dépendance de l'État par rapport à la communauté internationale.

Les conflits affaiblissent les structures importantes de la société civile et peuvent même en provoquer la dissolution. Nombre d'exemples en témoignent. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de créer des activités économiques durables qui permettent d'assurer un revenu permanent et un niveau de vie digne à la population en même temps que de reconstituer le tissu social. Cela peut permettre d'éviter de reproduire les conditions qui ont été à l'origine du conflit. De même, il convient de s'assurer que tous les protagonistes du processus de consolidation de la paix travaillent en coordination et de façon cohérente, en vue d'éviter le chevauchement des efforts et d'assurer une utilisation efficace des ressources disponibles.

La Colombie considère que la Commission de consolidation de la paix est appelée à jouer un rôle central à cet égard en apportant une réponse aux besoins particuliers des pays qui sortent d'une situation de conflit; en leur permettant de progresser vers le redressement, la réinsertion et la reconstruction; et en les aidant à jeter les bases d'un développement durable. En conséquence, il convient d'en favoriser le renforcement institutionnel et d'évoluer vers un recours régulier du Conseil de sécurité à sa fonction consultative. D'autre part, pour garantir une plus grande efficacité du travail du système des Nations Unies tout au long du cycle des conflits, le Conseil de sécurité doit avoir recours à tous les outils dont il dispose en matière de prévention des conflits de façon à définir des mesures permettant d'éviter l'apparition et la résurgence de situations présentant une menace pour la paix. À cet égard, l'expérience de tous les pays et les enseignements qu'ils ont pu en tirer peuvent servir à alimenter un développement institutionnel solide, de nature à garantir la transition vers une paix durable.

M[me] Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir conviés à ce débat public des plus opportuns. Je saisis aussi cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son excellent exposé. Je salue la présence à nos côtés du Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, M. José Luís Guterres, que je félicite des progrès très importants accomplis par son pays dans les dernières années. Nous apprécions particulièrement les observations avisées qu'il nous a présentées sur l'édification de l'État, sur la base de l'expérience très réussie du Timor-Leste. Je remercie également l'Ambassadeur Peter Wittig de ses observations importantes sur la consolidation de la paix.

Le Brésil s'associe à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par l'Ambassadeur Jan Grauls au nom des présidents des cinq formations de la Commission de consolidation de la paix. Je vais à présent faire quelques brèves observations en ma qualité de représentante du Brésil.

Le renforcement des institutions de l'État est au cœur de la capacité des pays sortant d'un conflit d'instaurer durablement la paix. Dans plusieurs régions du monde, on s'aperçoit que ce sont la fragilité des institutions ou le manque d'institutions qui compliquent le règlement ou l'atténuement des problèmes politiques, sociaux ou économiques graves, et qui, par conséquent augmentent le risque de reprise du conflit. Nous trouvons encourageant de constater qu'un consensus se dégage peu à peu sur la nécessité d'aborder globalement la consolidation de la paix et le développement de l'infrastructure institutionnelle.

La communauté internationale ne doit pas seulement concentrer ses efforts sur l'appui aux institutions dans les domaines judiciaire et sécuritaire, mais il importe également de renforcer les capacités des institutions chargées de la relance économique, de l'administration publique et de la prestation des services de base. Elles jouent en effet un rôle indispensable dans la réduction de la pauvreté, et sont par conséquent un outil des plus efficaces pour faire face à certaines des causes des troubles civils et instaurer durablement la paix. De même, les politiques sociales ont un impact positif sur le processus politique, en permettant de ménager à certaines catégories qui en étaient auparavant exclues un accès à la prise de décisions aux niveaux local et national. Le rôle que peuvent jouer les femmes doit à cet égard toujours être souligné, suivant deux axes : d'une part, leur présence au sein des institutions publiques et d'autre part, l'existence d'institutions et d'organes publics capables de veiller sur leurs droits fondamentaux et d'accéder à leurs besoins.

C'est l'une des raisons pour lesquelles on doit s'atteler au développement de l'infrastructure institutionnelle dès la première phase de la période qui suit un conflit. À cet égard, le système des Nations Unies peut aider, et aide déjà, de plusieurs façons les sociétés qui sortent d'un conflit. Les organes chargés du développement à l'Organisation, autour de leur pièce maîtresse, le Programme des Nations Unies pour le développement, sont de fait censés compter parmi leurs principales tâches l'aide au renforcement des institutions.

Cependant, cet objectif est également celui de toutes les parties du système des Nations Unies, suivant leurs responsabilités respectives. À cet égard, il est encourageant de voir que l'on reconnaît désormais de plus en plus la nécessité de demander aux forces de maintien de la paix de jouer également, au moins dans les débuts, un rôle de consolidation de la paix. Il semble donc que nous en ayons enfin fini avec la conception classique, séquentielle, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, qui en faisait des entités entièrement distinctes au sein du processus de paix.

L'aide au renforcement des institutions est également une tâche que l'on doit aborder en coordination avec les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales, dont l'expérience précieuse et le savoir-faire peuvent permettre de fournir une assistance adaptée aux besoins spécifiques des pays sortant de conflits.

Comme l'ont souligné certains intervenants avant moi, la prise en charge, au niveau des pays, des processus de consolidation de la paix est un élément intrinsèque de leur succès. L'appui apporté par la communauté internationale au développement et au renforcement des institutions doit épouser pleinement les intérêts des pays concernés. C'est particulièrement important pour l'ONU eu égard aux endroits où les missions des Nations Unies sont déployées.

C'est la raison pour laquelle il faudrait que l'un des principes directeurs, en matière d'aide au renforcement des capacités civiles, soit d'exploiter les capacités nationales tout en aidant à les renforcer, de façon à éviter les conséquences dommageables d'une fuite des cerveaux et de la dépendance des pays par rapport à un savoir-faire extérieur. Les partenariats établis entre États Membres, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud, sont particulièrement importants pour la réalisation de cet objectif. Nous sommes persuadés que l'examen des capacités civiles internationales auquel il est procédé actuellement donnera lieu à des recommandations concrètes permettant de traduire ce principe en dispositions concrètes.

Enfin, en sa qualité de Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, dans le cadre de laquelle nous aidons ce pays à progresser dans la consolidation de la paix et à se développer, le Brésil a particulièrement à cœur de promouvoir l'appropriation nationale, l'accompagnement du développement des capacités nationales et l'aide à la consolidation des institutions nationales.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé à point nommé cet important débat. J'aimerais également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'Ambassadeur Peter Wittig et le Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, M. José Luís Guterres, des exposés qu'ils nous ont présentés.

Il est bien connu qu'un conflit affaiblit les institutions et nuit aux capacités des États. Dans la phase de sortie d'un conflit, l'étendue de ce qu'il est nécessaire de faire pour renforcer les institutions varie d'un pays à l'autre. Elle dépend largement du degré d'institutionnalisation ayant préexisté au déclenchement du conflit, sachant qu'il est plus facile de raviver la mémoire institutionnelle que d'en développer une à partir de rien. Toutefois, la consolidation de la paix ne consiste pas juste à reconstruire ce qui existait avant l'éclatement des hostilités. De fait, il peut arriver que les structures existantes fassent partie des causes qui sont à l'origine du déclenchement du conflit. Par conséquent, l'objectif de toute opération de consolidation de la paix doit être d'établir des institutions stables et comptables de leur action pouvant permettre au pays d'être bien gouverné.

À cet égard, le développement de l'infrastructure institutionnelle doit se comprendre, et se faire, au sens le plus large, c'est-à-dire non seulement sous l'angle des réformes d'organisation, mais également dans l'optique de mettre en place un système de valeurs propre à favoriser le règlement pacifique des différends sur le long terme. La participation précoce de la société civile est également importante, en ce qu'elle peut permettre d'accéder à une culture de plus grande transparence et de meilleure responsabilisation et d'amener la population à participer activement à la définition des besoins réels du pays.

Le développement de l'infrastructure institutionnelle est, dans les processus complexes de consolidation de la paix, à la fois une fin et un moyen. Il doit s'inscrire, avec les autres objectifs de consolidation de la paix, dans une stratégie nationale de consolidation de la paix conçue comme un ensemble rassemblant les volets paix, sécurité et développement. Pour réussir, une stratégie de consolidation de la paix doit conserver un équilibre délicat entre la nécessité d'être rapidement suivie d'effets sur le terrain, et de dividendes de la paix, d'une part, et celle de fonctionner sur le long terme, d'autre part, dans l'objectif primordial de transformer les causes du conflit pour jeter à la place les fondements d'un système de justice et de paix durable.

Comme d'autres intervenants l'ont déjà souligné, le plus grand enseignement à tirer des activités antérieures de renforcement des institutions dans les États en proie à un conflit est sans aucun doute qu'il n'existe pas d'approche passe-partout. La mise en place d'institutions fonctionnelles exige des approches

sur mesure fondées sur une analyse approfondie des causes fondamentales et des facteurs du conflit.

Le renforcement des institutions doit être dès le début pris en main par la nation et impliquer la mobilisation des capacités existantes. Les Nations Unies et les donateurs doivent donc se mettre à la recherche des initiatives locales, si peu formées soient-elles encore, et les encourager à grandir. En plus de la prise en main nationale, il est tout aussi important d'offrir une attention soutenue et de disposer de ressources financières pour les tâches à long terme. Il y a souvent un vaste écart entre les objectifs du renforcement de la paix et les ressources nécessaires à long terme, car le financement diminue souvent au moment précis où il est le plus nécessaire. Dans ce domaine, la Commission de consolidation de la paix pourrait jouer un rôle critique s'agissant de mobiliser des ressources additionnelles afin de poursuivre l'action sur une longue période.

Le renforcement des institutions après un conflit détermine sans aucun doute la forme et l'orientation que prendront la paix et la stabilité. C'est donc notre responsabilité de fournir les moyens nécessaires pour qu'une telle entreprise réussisse.

M[me] Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter votre délégation, Monsieur le Président, de placer l'accent de notre débat concernant le renforcement de la paix sur le renforcement des institutions, cela pour la première fois. J'adresse mes remerciements au Secrétaire général pour son pénétrant exposé, et nous tenons tout particulièrement à souhaiter la bienvenue au Vice-Premier Ministre José Luís Guterres pour nous avoir fait part de l'expérience de son pays.

Nous devons une grande dette de gratitude à Peter Wittig, qui a parlé en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix (PBC). Nous croyons que son double rôle est un signe certain de l'approfondissement de la relation entre le Conseil de sécurité et le PBC, dont nous ne pouvons que tirer profit.

Le renforcement des institutions, en tant que partie intégrante du renforcement de la paix, ne se limite pas à créer et faire fructifier des structures organisationnelles. Il inclut les systèmes de valeurs qui sous-tendent ces organisations. En fait, bien des conflits civils surgissent ou renaissent non pas faute de structures organisationnelles telles que les tribunaux, la police et d'autres services de sécurité, mais en raison de profonds désaccords touchant la répartition du pouvoir politique et des ressources économiques entre ces différents groupes. Le renforcement des institutions après un conflit tourne non pas tant autour de la remise en état des structures organisationnelles que de la restauration des normes et valeurs qui guident le fonctionnement efficace de l'économie, de la société et de la politique.

Bien qu'il faille louer l'activité des divers acteurs du système des Nations Unies, la restauration des institutions clefs ne saurait être confiée à des agents extérieurs; en conséquence, il faut absolument que, dès le début de chaque entreprise de renforcement de la paix, les Nations Unies se souviennent que leur rôle est celui d'un facilitateur. Les acteurs nationaux doivent toujours assumer le rôle directeur s'agissant de formuler clairement les besoins de leur pays, tandis que les Nations Unies fournissent l'assistance nécessaire pour satisfaire à ces besoins.

Comme plusieurs intervenants l'ont affirmé avant moi, on ne saurait méconnaître le besoin fondamental qu'ont les humains de posséder leur propre paix. Chaque société sortant d'un conflit doit être l'auteur de son destin. Tout projet de renforcement de la paix qui n'est pas enraciné dans les connaissances locales, l'expertise locale, l'engagement local et la volonté locale est condamné à l'échec dès le départ des Casques Bleus. Il est tout aussi vrai que l'édification d'une paix durable est la responsabilité première de l'État-nation. Le gouvernement et le peuple de chaque pays doivent assumer la tâche du renforcement des institutions à long terme.

Nous sommes heureux d'apprendre que les premières conclusions de l'examen des capacités civiles conduit par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix font ressortir la nécessité d'évaluer les besoins locaux et les capacités locales préexistantes, notamment la capacité d'absorber l'assistance, avant de nous mettre en devoir de déployer des capacités internationales. Il est encourageant de noter que le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des opérations de maintien de la paix réexaminent l'un et l'autre leurs méthodologies d'évaluation des besoins et capacités pour mieux calibrer leur action sur le terrain.

Malgré des progrès certains, il faut continuer de faire une place privilégiée dans notre ordre du jour à la nécessité d'un financement à long terme plus prévisible du renforcement des institutions. Comme le Nigéria l'a

déjà affirmé, l'absence d'un financement avant la délivrance d'un mandat ne peut que ralentir les progrès dans l'exécution d'importants mandats transitionnels, et nous demandons en conséquence un examen plus attentif de la manière dont les Nations Unies pourraient résoudre ce problème si important. Les deux nouveaux mécanismes de financement et la révision du plafond de financement pour un soutien urgent au renforcement de la paix provenant du Fonds pour la consolidation de la paix constituent des faits nouveaux fort bienvenus. Nous encourageons les donateurs à participer à ce fonds multilatéral et à d'autres qui alimentent les activités de renforcement des institutions et de relèvement après un conflit.

Les acteurs régionaux ont eux aussi un rôle important à jouer dans ce contexte, et nous prenons note en particulier du Cadre de politique pour la reconstruction et le développement d'après conflit de l'Union africaine. Pour sa part, le Nigéria prête appui aux activités régionales et internationales de renforcement de la paix. À travers l'Afrique, en particulier l'Afrique de l'Ouest, nous soutenons des activités telles que la réforme du secteur de la sécurité. En outre, depuis 2004, les trois branches des forces armées nigérianes ont œuvré avec la société civile à intégrer le renforcement de la paix dans les opérations internationales de maintien de la paix. L'intégration du renforcement de la paix dans les programmes de formation d'un certain nombre d'institutions militaires du Nigéria vise à doter les forces armées des savoir-faire qui leur permettront d'intervenir à l'appui d'une paix plus durable au sein des communautés après la cessation des hostilités.

Si elle est correctement gérée, avec une claire division du travail, un financement prévisible et une stratégie de sortie, l'expertise de la communauté internationale peut être inappréciable s'agissant de reconstruire les institutions, en particulier dans les secteurs de la sécurité et de l'état de droit. Nous attendons avec impatience l'achèvement de l'examen des capacités civiles, pour que les Nations Unies puissent en tirer des enseignements sur la manière d'améliorer la cohésion et la coordination, ainsi que l'efficacité des partenariats avec les acteurs nationaux, sous-régionaux et régionaux. De cette manière, nous pouvons aider les pays sortant d'un conflit à restaurer la sécurité, la responsabilisation et la légitimité, notions qui sont au cœur même du statut d'État responsable.

Toute nation aspire à se passer de béquilles. Employons tous les moyens à notre disposition pour rendre cette aspiration réalisable. Je tiens à réaffirmer l'attachement du Nigéria au maintien de la paix et au renforcement de la paix. En tant que membre actif et responsable du PBC, nous continuerons à prêter notre appui aux efforts des Nations Unies s'agissant d'aider les sociétés qui sortent d'un conflit.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : L'attention soutenue que porte le Conseil au maintien de la paix et au renforcement de la paix est révélatrice du fait qu'il reconnaît que le succès ou l'échec du maintien de la paix et du renforcement de la paix détermineront si les Nations Unies et le Conseil de sécurité continuent ou non de compter pour les nombreuses régions de notre monde en proie à des troubles. Ma délégation voudrait donc vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat afin de mettre l'accent sur ce qui est probablement l'élément le plus critique de l'agenda de renforcement de la paix. Nous voudrions aussi vous remercier de votre document de réflexion (S/2011/16, annexe), que nous avons trouvé extrêmement utile.

Je remercie le Secrétaire général de ses remarques, et je tiens aussi à exprimer notre satisfaction au Vice-Premier Ministre du Timor-Leste de sa présence ici et de sa communication sur les remarquables pas en avant que son pays a accomplis. Je remercie également le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Wittig de l'Allemagne.

Pour déférer à l'injonction du Président de limiter nos observations à quatre minutes, je présenterai un simple résumé de ce que j'ai à dire. Un texte plus détaillé a été distribué.

La paix ne peut être rétablie dans les sociétés qui sortent d'un conflit et les membres de ces sociétés ne peuvent vivre enfin à l'abri de la peur et du besoin, tant que les autorités nationales ne sont pas capables de gouverner efficacement. La possibilité d'avoir une gouvernance qui fonctionne bien est, quant à elle, tributaire de l'existence d'institutions permettant aux autorités de répondre efficacement aux aspirations de la population.

Ces 20 dernières années, le Conseil a investi des ressources, tant humaines que matérielles, considérables pour mettre sur pied et mener des opérations de maintien de la paix pluridimensionnelles. Celles-ci ont, dans le meilleur des cas, donné des

résultats mitigés. Un petit nombre d'entre elles a obtenu des résultats que l'on peut qualifier de satisfaisants, mais la majorité a tourné en rond cherchant pendant 10 ans ou plus comment être à la hauteur de leurs mandats complexes et ambitieux.

Malheureusement, les conflits persistent et aujourd'hui, nous sommes de nouveau en plein changement d'orientation. L'un des aspects de cette mutation, à savoir les efforts déployés pour définir le champ d'application de la consolidation de la paix, prend de plus en plus forme au fur et à mesure que des États fragiles déterminent les domaines dans lesquels la communauté internationale peut et souhaite accompagner les activités d'édification de la nation qu'ils mettent en œuvre. Le deuxième aspect, celui du lien entre maintien et consolidation de la paix, commence également à être mieux compris. Le troisième aspect, en revanche, à savoir tout ce qui concerne le cadre dans lequel organiser les activités de consolidation de la paix, continue de manquer de cohérence. Certains efforts de consolidation de la paix sont dirigés par le Département des opérations de maintien de la paix, d'autres par le Département des affaires politiques et d'autres encore par le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Parallèlement, à un autre niveau, la Commission de consolidation de la paix, s'efforce d'améliorer l'efficacité de son action. La consolidation de la paix est donc un grand chantier en cours de construction.

L'Inde est riche d'une expérience de près de 60 années de maintien de la paix. Aucun autre pays n'a déployé autant de ses soldats dans autant d'opérations de maintien de la paix que nous. Nous avons également pris part à tous les types d'opération de maintien de la paix, de la surveillance de la trêve à la génération actuelle des opérations de maintien de la paix complexes. Les Casques bleus sont les premiers artisans de la consolidation de la paix et les Casques bleus indiens ont été parmi les premiers à participer aux efforts de consolidation de la paix de l'ONU.

Notre parcours pour transformer notre héritage colonial en une nation moderne, dynamique, démocratique et jouissant d'une rapide croissance de son économie fait que les soldats de la paix indiens comprennent d'instinct qu'il ne peut y avoir de paix véritable sans développement des institutions locales. Les Casques bleus indiens qui ont été déployés à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, à l'Opération des Nations Unies en Somalie II, à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et ailleurs, se sont sincèrement employés à aider les autorités locales à remettre sur pied les structures nationales qui avaient volé en éclats durant le conflit. Nos soldats de la paix se sont transformés en artisans de la consolidation de la paix pour rétablir les procédures administratives, renforcer les capacités des collectivités locales et redonner vie aux mécanismes judiciaires dans les zones où ils ont été déployés. Ils se sont efforcés de recourir aux mécanismes autochtones de règlement des conflits et de médiation pour renforcer les institutions locales concernées et en faire des institutions politiques viables. Ils se sont attachés à ce que les établissements d'enseignement fonctionnent et ont fourni des services, y compris des soins vétérinaires au bétail, pour relancer l'économie locale.

Des institutions politiques et administratives décentralisées sont, de notre expérience, un élément essentiel pour édifier une nation. Les institutions doivent être ancrées localement et rassembler toutes les parties prenantes, en particulier les groupes faibles et démunis.

Il y a environ 20 ans, l'Inde s'est lancée dans la plus grande entreprise de décentralisation jamais mise en œuvre. Les pouvoirs administratifs et législatifs ont été transférés aux organes des municipalités et des districts et nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie pour faire en sorte que ces institutions soient en phase avec les réalités locales. La clef de la réussite de ces institutions, d'après notre constat, est ce que nous appelons la « participation sans exclusive ». Notre processus de décentralisation démocratique a permis à environ un million de femmes d'être élues dans les organes représentatifs à tous les niveaux. Responsabiliser ainsi ceux qui traditionnellement ont vécu en marge de la société a renforcé et fait évoluer la démocratie et la gouvernance dans notre pays.

Cette participation sans exclusive a des effets intéressants. Le fait que le Gouvernement indien ait décidé de recruter activement des femmes dans les forces de police nous a permis de déployer au sein de la MINUL la toute première unité de police exclusivement féminine de l'histoire. Nous savons que la présence de ces policières indiennes a non seulement contribué à restaurer la confiance dans les forces de l'ordre locales, mais aussi servi d'exemple pour les Libériennes.

Aussi grande soit-elle la volonté internationale ne saurait remplacer l'énergie et l'adhésion nationales. En outre, la consolidation de la paix ne peut se faire dans la hâte. Notre rôle en tant qu'artisans de la consolidation de la paix est d'accompagner, par une action patiente et de longue haleine, la création d'un environnement où la volonté locale peut s'exprimer. Il est aussi de fournir les ressources et les connaissances qui font souvent défaut dans les sociétés qui luttent pour se reconstituer. Tous ces éléments requièrent que la communauté internationale mette à disposition, pendant de longues périodes et de manière prévisible, des ressources suffisantes.

Il est difficile d'échapper à l'impression que, sur le terrain, l'ONU est davantage une lourde machine bureaucratique qu'une institution dynamique capable de s'adapter et de réagir rapidement. Il est par exemple symptomatique qu'il faille jusqu'à 200 jours au Secrétariat pour pourvoir les postes sur le terrain, ce qui entraîne d'inquiétants taux de vacance. Les capacités doivent être pourvues en fonction des besoins des autorités locales et non des priorités des donateurs. Il va en outre de soi que ces capacités doivent provenir des gouvernements des pays ayant une expérience pertinente pour les autorités nationales concernées.

Il faudrait également sérieusement examiner la possibilité d'accroître les détachements de personnel auprès de l'ONU. L'Organisation aurait ainsi plus rapidement accès aux capacités requises et pourrait les déployer plus vite, ce qui permettrait par ailleurs d'effectuer promptement des ajustements à la hausse ou à la baisse. Il est à parier qu'une telle manière de procéder serait également plus économique.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait, qu'en tant que citoyen du monde responsable, l'Inde ne manquera pas de répondre présente pour relever les défis du maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce aux activités de consolidation de la paix. Dans le cadre de notre programme de coopération technique et économique, nous offrons près de 220 cours de formation à quelque 5 000 étudiants et experts étrangers venus de 158 pays des quatre coins du monde. De même, par le biais de l'ouverture de lignes de crédit, de la coopération Sud-Sud et de l'Initiative indienne de développement, nous avons contribué aux activités d'édification de la nation de divers pays. L'Inde contribue également aux activités de consolidation de la paix au travers de mécanismes multilatéraux novateurs, tel le mécanisme IBAS qui regroupe l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud et finance des initiatives en Haïti, en Guinée-Bissau et dans d'autres pays.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : Ma délégation tient tout d'abord à saluer l'initiative de la Bosnie-Herzégovine pour l'organisation de ce débat sur la consolidation de la paix après les conflits et plus particulièrement sur la question de la reconstruction de l'architecture institutionnelle dans les pays sortant de conflit. Je voudrais ensuite exprimer nos remerciements au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et à M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre du Timor Leste, pour leurs riches contributions au présent débat. Je tiens enfin à remercier l'Ambassadeur Peter Wittig, Représentant permanent de l'Allemagne et Président de la Commission de consolidation de la paix, pour sa direction avisée à la tête de cette commission.

La consolidation de la paix constitue l'une des tâches les plus difficiles et les plus complexes de l'Organisation des Nations Unies. Mais elle est également devenue, au fil des ans, l'une des plus importantes dans la mesure où elle évite aux pays sortant d'un conflit dévastateur de retomber dans la violence.

La question de la reconstruction de l'architecture institutionnelle est plus que cruciale et demande, comme le témoigne la réflexion d'aujourd'hui, une attention particulière. À cet effet, ma délégation voudrait s'appesantir sur trois points qui nous semblent importants, à savoir : l'aide que l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble peuvent apporter à ces pays, la question de l'appropriation nationale et les aspects relatifs au partenariat.

La reconstruction des institutions des pays sortant de crise est un pan très important de la consolidation de la paix. Il s'agit d'une question qui doit être prise en compte dès la cessation des hostilités, si on veut instaurer une paix viable et durable. En effet, plusieurs pays sortant de crise se retrouvent sans institutions efficaces, capables de conserver la paix difficilement acquise. Dans d'autres cas, les institutions préexistantes sont elles-mêmes la cause du conflit.

L'ONU et la communauté internationale doivent s'assurer que la paix ainsi instaurée demeure. Cette approche permet à la consolidation de la paix de prévenir toute résurgence de conflits, et correspond pleinement à la conception de mon pays de la prévention des conflits.

L'aide internationale ne saurait cependant occulter ni la responsabilité des autorités et autres acteurs nationaux ni leur participation au processus visant la reconstruction des institutions de leur pays. Assumer cette responsabilité les conduirait à une meilleure appropriation du rétablissement de ces institutions et au renforcement des capacités nationales.

Pour ce qui est des aspects relatifs au partenariat entre les différents acteurs qui participent à la reconstruction ou au renforcement des institutions, la cohérence et la coordination de ces acteurs s'imposent afin d'éviter un chevauchement des tâches. En Sierra Leone, par exemple, la mise en place d'un programme unique pour le changement regroupant les domaines de la sécurité, du développement et de la politique a considérablement simplifié le travail de l'administration et renforcé, dans le même temps, la cohérence de l'action ainsi que la prise en main par le pays du processus de paix.

La cohérence doit d'abord commencer au niveau des Nations Unies, avec une définition et une répartition claires des tâches des différents organes qui interviennent dans la reconstruction des institutions d'un pays sortant de conflit. Nous nous félicitons des efforts entrepris en ce sens par la Commission de consolidation de la paix. La cohérence doit ensuite s'étendre au partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales. Celles-ci sont parfois mieux placées pour régler certains aspects et examiner avec le pays hôte, la question de la reconstruction des institutions.

Nous nous félicitons également des initiatives entreprises par la Commission de consolidation de la paix en vue du renforcement des relations entre l'ONU et la Banque mondiale. Cela a permis à cette dernière de mieux prendre en compte les besoins prioritaires des pays, telle la République centrafricaine au courant de l'année 2010. Nous encourageons la Commission, dans son rôle de coordination, à développer les partenariats avec toutes les institutions financières et les donateurs pouvant aider les pays inscrits à son ordre du jour. Elle devrait également faire participer tous les acteurs, y compris les organisations féminines.

Dans leur rapport sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU (S/2010/393, annexe), les cofacilitateurs ont recommandé qu'un accent particulier soit mis sur le partenariat entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Le Gabon pense que leurs recommandations sont d'un grand apport. Le Conseil gagnerait effectivement à consulter la Commission dans toutes les phases des opérations de paix, depuis leur élaboration et leur renouvellement jusqu'à leur retrait.

Comme nous l'avons souvent souligné, le Gabon est d'avis que la question de la reconstruction des institutions des pays sortant de conflits armés, devrait être prévue, selon les cas, au moment de la mise en place d'une opération de maintien de la paix. Par ailleurs, nous ne devons pas perdre de vue que la maîtrise du processus politique et sécuritaire constitue, à notre sens, un élément central de la stratégie globale de consolidation de la paix. À cette fin, nous exhortons nos partenaires financiers à poursuivre leurs efforts de financement de la reconstruction.

Nous nous félicitons de ce que tous ces éléments aient été pris en compte dans la déclaration présidentielle qui nous a été soumise et à laquelle nous apportons notre entier soutien.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cet opportun et important débat. Il sied parfaitement d'examiner cette question sous votre présidence, compte tenu de la transition remarquable réalisée par votre pays, qui est passé d'une situation d'après conflit à une démocratie stable. Je remercie également le Secrétaire général de sa déclaration importante.

Je tiens à souhaiter une très chaleureuse bienvenue à M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, un pays qui est lui aussi un cas d'école pour la question à l'examen aujourd'hui et l'exemple d'une réussite des efforts de consolidation de la paix des Nations Unies. Aujourd'hui, moins de huit ans après son indépendance, le Timor-Leste est une démocratie dotée d'institutions stables qui envisage l'avenir avec confiance. Cela s'explique par le succès des efforts de consolidation de la paix déployés au Timor-Leste, des efforts qui ont été axés sur le renforcement des institutions. Mais ce succès est surtout le résultat de la volonté du peuple timorais et de la vision de ses dirigeants politiques en matière de prise en main et d'exercice de l'autorité nationale. Le Portugal est honoré d'être, aux côtés d'autres membres de la communauté lusophone, étroitement associé à la voie suivie avec succès par le Timor-Leste.

Au début du processus de réforme de l'ONU, le Mozambique et le Portugal ont conjointement proposé

que soit créé au sein du système des Nations Unies un cadre permettant de combler l'écart entre les besoins en matière de sécurité et la nécessité de remettre sur pied des institutions stables pour que les gouvernements de pays sortant d'un conflit puissent s'acquitter efficacement de leurs missions principales. Sans cela, la stabilité a de grandes chances de rester hors de portée et les risques de reprise du conflit sont très élevés. Avec le temps, cette proposition s'est matérialisée sous la forme de la Commission de consolidation de la paix, présidée par notre collègue Peter Wittig, dont je salue l'engagement et le dynamisme. Je partage son analyse et ses propositions s'agissant du renforcement du rôle de la Commission de consolidation de la paix.

Il est maintenant communément admis que le maintien et la consolidation de la paix doivent être envisagés comme un effort intégré et non plus comme des activités successives, et que les activités de consolidation de la paix doivent commencer dès que la situation sur le terrain le permet et se poursuivre tout au long de la durée prévisible et des différentes phases d'une opération de maintien de la paix.

L'ONU doit renforcer sa capacité de définir dès le départ des stratégies intégrées et de coordonner les activités des différents acteurs présents sur le terrain – aussi bien ceux qui sont responsables de la sécurité que les organismes de développement et les organisations non gouvernementales –, grâce à une meilleure communication entre tous les acteurs compétents, notamment les organisations régionales et sous-régionales, les pays limitrophes, les formations pays de la Commission de consolidation de la paix et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Beaucoup a été fait en ce sens mais il reste encore beaucoup à faire.

Seules des institutions légitimes, crédibles et solides permettent à un État de s'acquitter de ses fonctions et de répondre aux attentes de ses citoyens. Seules de telles institutions sont à même de traiter les nombreux problèmes qui continuent à se poser au sortir d'un conflit et de régler les différends politiques par des moyens politiques.

La situation de chaque pays est différente et spécifique. Les remèdes universels sont pour le moins dangereux. Cependant, il est deux autres éléments aussi importants l'un que l'autre à être présents quelle que soit la stratégie de consolidation de la paix adoptée : le développement économique et social et l'appropriation nationale.

Le renforcement des institutions ne suffira pas à lui seul car aucun pays ne peut connaître une paix et une stabilité durables sans développement socioéconomique. Il faut s'attaquer au problème du chômage, en particulier chez les jeunes, dès les premières phases des efforts de consolidation de la paix, par des initiatives concrètes et ciblées. L'aide économique internationale doit être axée sur des projets tenant compte des réalités économiques, sociales et même culturelles du pays, de ses capacités spécifiques et des perspectives offertes aux investissements étrangers. Une bonne gestion des ressources naturelles doit également très tôt faire partie des objectifs des programmes de développement et de la reconstruction des infrastructures. Le renforcement des capacités nationales doit être un souci constant dans tous les domaines.

Il existe un lien évident entre le développement et la paix. La nature de ce lien n'est peut-être pas toujours claire et on ne saurait non plus se fonder sur l'existence d'une relation de cause à effet entre les deux. Mais une chose est sûre, ces deux éléments se renforcent mutuellement.

Personne ne peut mieux appréhender la situation d'un pays que ses habitants. Aucun engagement étranger ne peut remplacer leur volonté, sans laquelle aucun effort de consolidation de la paix ne peut donner de résultats durables. Il est donc indispensable que les acteurs nationaux jouent un rôle central.

Nous sommes tous conscients de l'importance de l'appropriation nationale des efforts de consolidation de la paix après un conflit. Le partenariat entre l'État et les acteurs internationaux doit être fondé sur une vision stratégique partagée des buts poursuivis et de la voie à suivre, par la définition d'objectifs communs clairs et par un dialogue et des échanges permanents et productifs avec la population du pays, les autorités, les partis d'opposition et la société civile dans son ensemble. Il faut également prévoir une stratégie de sortie en douceur des acteurs internationaux. Les questions liées à l'égalité hommes-femmes et le rôle décisif que les femmes jouent dans le relèvement économique, la cohésion sociale et la légitimité politique, étendant ainsi le champ des capacités nationales, revêtent également une importance particulière.

La consolidation de la paix nécessite également de savoir gérer les attentes des autorités et de la société civile du pays en question, de même que celles de la mission et des autres acteurs internationaux présents sur le terrain. Ceci ne peut se faire que grâce à un dialogue constant et à une bonne compréhension des réalités politiques, sociales, économiques et culturelles, de leur dynamique et de leur évolution.

La prise en main nationale contribue au renforcement des institutions et, inversement, le renforcement des institutions contribue à la prise en main et à la responsabilisation nationales, ce qui permet de préparer une stratégie de sortie réussie pour les partenaires internationaux et d'instaurer une paix et une stabilité viables.

L'Union européenne s'est engagée depuis longtemps à assister le développement institutionnel dans les pays sortant d'un conflit. À cet égard, en tant que membre de l'Union européenne, le Portugal partage naturellement cette position qui sera exprimée par son représentant pendant ce débat.

Pour terminer, je tiens à rappeler une phrase de Sergio Vieira de Mello qui a incarné l'engagement de l'ONU aussi bien en Bosnie-Herzégovine qu'au Timor-Leste : « L'ONU est un instrument, un cadre, un moteur, une dynamique, aussi conciliatrice, aussi novatrice, aussi efficace que les États Membres le souhaitent, le permettent et le décident. » Tel est le défi commun que nous devons relever et la responsabilité que nous devons partager. Cela étant, je tiens à assurer le Conseil que le Portugal est déterminé à contribuer à une consolidation de la paix plus efficace et cohérente après les conflits.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Bosnie-Herzégovine d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat thématique sur la consolidation de la paix après les conflits et le renforcement des institutions. Nous nous félicitons de la présence du Secrétaire général Ban Ki-moon et du Vice-Premier Ministre Guterres du Timor-Leste. Je remercie également l'Ambassadeur Wittig, Président de la Commission de consolidation de la paix, de sa déclaration.

La consolidation de la paix est un défi que tous les pays sortant d'un conflit ont en commun. C'est également l'un des éléments importants qui permettent à la communauté internationale d'empêcher une reprise des conflits.

S'agissant du processus de consolidation de la paix, certaines questions ne sont pas nouvelles, mais n'en ont pas pour autant été réglées de manière efficace. Par exemple, dans les pays sortant d'un conflit, comment les activités de consolidation de la paix peuvent-elles s'adapter dès le début pour assurer la transition réussie de la stabilité à la paix et au développement durables? Comment peut-on renforcer la cohérence et la coordination entre l'ONU et les autres parties concernées pour qu'un partenariat efficace soit établi? De quelles façons l'ONU et la communauté internationale devraient-elles apporter un soutien et une aide aux pays sortant d'un conflit en matière de consolidation de la paix et surtout de renforcement des institutions? Dans ce contexte, la Chine tient à insister sur les quatre points suivants.

Premièrement, il est essentiel que les pays sortant d'un conflit assument la responsabilité principale de la consolidation de la paix sur leur propre territoire. Toutes les parties doivent pleinement respecter la souveraineté et la volonté des pays concernés. Il faut renforcer la prise en main du processus national, tout comme les capacités du pays, de manière à jeter les bases de la paix et du développement durables. Le rôle de la communauté internationale est d'apporter une assistance et non de se substituer au pays.

Deuxièmement, le renforcement des capacités nationales est indispensable à la réussite de la protection des civils dans les pays sortant d'un conflit. L'ONU et la communauté internationale doivent accorder la priorité aux activités de consolidation de la paix, notamment au renforcement des institutions, compte tenu des particularités de chaque cas et des conditions qui règnent dans les pays sortant d'un conflit, et doivent apporter une assistance et un soutien technique en temps opportun et sur mesure. À cet égard, il est important de déployer en temps voulu des fonctionnaires internationaux compétents avec les qualifications voulues dans les pays sortant d'un conflit et d'aider énergiquement les pays concernés à organiser une formation dans les domaines où ils ont des besoins.

Troisièmement, il est important d'établir des priorités pour aider à la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. Dans ces pays, une multitude de tâches doivent partir de zéro, dans un environnement complexe avec une sécurité et une base politique fragiles. La première tâche de la communauté internationale est d'aider les pays concernés à assurer une sécurité de base, à promouvoir le processus

politique, à fournir des services de base, à appuyer les principales fonctions gouvernementales et à relancer l'économie et le développement. Le principal objectif de l'appui de la communauté internationale en matière de renforcement des institutions est de consolider la paix, de préserver la stabilité, de relancer l'économie et de renforcer l'état de droit. Dans le cadre de ce processus, il faut tenir pleinement compte des besoins prioritaires des pays concernés et prêter pleinement attention à leurs vues au moment de formuler des stratégies de consolidation de la paix.

Quatrièmement, l'ONU et la communauté internationale doivent renforcer leur coordination pour que l'on puisse progresser en même temps et de façon ordonnée dans les domaines de la prévention des conflits, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et de la promotion du développement. Cela implique l'élaboration de stratégies globales pour la consolidation de la paix de manière que l'on puisse rapidement tirer parti des expériences et des enseignements et éviter les chevauchements et le gaspillage.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir appelé aujourd'hui l'attention du Conseil sur la question importante du renforcement des institutions après les conflits. Nous avons beaucoup à apprendre de votre expérience et de celle du Timor-Leste. Je salue la présence du Vice-Premier Ministre, ainsi que celle du Secrétaire général qui s'était joint à nous tout à l'heure.

L'aide au renforcement des institutions est au cœur de la consolidation de la paix. Sans sécurité pour l'État et le peuple, l'économie et les services publics ne peuvent pas fonctionner. Sans revenu, on ne peut pas payer pour les services et les fonctions du gouvernement et nul ne croira en la viabilité financière de l'État. Sans l'état de droit, il n'y a pas de responsabilisation. Et il faut renforcer les capacités institutionnelles pour régler les conflits de manière pacifique.

Le processus de renforcement des institutions n'est pas uniquement un exercice technique, c'est également un exercice politique complexe. Il s'agit là souvent d'un élément essentiel des accords de paix, qui joue un rôle capital s'agissant de déterminer la relation entre l'État et la société. Cela déterminera également le degré de confiance que l'on peut avoir dans le processus de paix et jusqu'à quel point les attentes du public pourront être satisfaites. Il est indispensable de réaliser au préalable des progrès, en particulier dans les secteurs de la sécurité et de la justice, pour rendre possible le retrait durable des soldats de la paix.

Mais le processus de renforcement des institutions est également une condition préalable à une prévention plus générale des conflits. Fragilité et conflit sont les symptômes de l'échec d'institutions qui n'ont pas su gérer des pressions liées, par exemple, à une pénurie de ressources, aux changements climatiques, à la corruption ou à la criminalité organisée, entre autres.

L'année à venir sera encore une fois très difficile pour l'ONU dans le domaine de l'appui au renforcement des institutions. Parmi les défis à relever, on peut mentionner les besoins relatifs à la situation postréférendaire au Soudan, la protection des civils et de l'état de droit dans l'est de la République démocratique du Congo, et la protection et l'accès à la justice au Libéria, en dehors de la capitale. La Commission de consolidation de la paix jouera un rôle clef dans tous ces domaines.

Mais les obstacles à la consolidation de la paix sont trop souvent liés à des échecs ou à des retards au niveau du renforcement des institutions. Des raisons politiques peuvent en partie l'expliquer. Mais ceci s'explique également par les faiblesses persistantes de l'ONU dans sa capacité à apporter une assistance.

Je pense que nous devons nous concentrer sur cinq points si nous voulons que cette année soit une réussite.

Premièrement, il est essentiel d'intervenir à temps. Il faut qu'il y ait une volonté politique et bureaucratique d'intervenir à temps et avec des ressources suffisantes pour répondre aux besoins. Ceci vaut au niveau interne au sein du système des Nations Unies, mais également pour les États Membres, par exemple du fait de leur engagement dans les conseils d'administration. On ne saurait poursuivre comme si de rien n'était.

Deuxièmement, l'appui de l'ONU à la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité doit être beaucoup plus efficace. Pour ce faire, il faut établir clairement l'avantage comparatif de chacun dans tel ou tel rôle pour que nous puissions investir afin d'obtenir l'intervention prévisible et transparente requise. Ceci doit refléter un bon équilibre entre les besoins de

stabilisation immédiate et le renforcement des institutions à long terme.

Troisièmement, la planification entre les missions de maintien de la paix et les fonds et les programmes doit être véritablement intégrée. Lorsque le Conseil donne mandat d'exécuter une mission, nous devons être sûrs que ce mandat établit clairement qui, au sein du système des Nations Unies, fera ceci ou cela et veiller à ce que les fonds et les programmes soient en mesure de renforcer leur engagement pour répondre à ces attentes. Ceci était loin d'être évident ces derniers temps. Nous souhaitons également éviter que les troupes de maintien de la paix ne finissent par participer à des activités de renforcement des institutions, car elles n'ont ni le mandat, ni la formation pour le faire.

Quatrièmement, nous devons améliorer et accélérer le déploiement des civils. Nous attendons avec intérêt le résultat de l'examen des capacités civiles, mais aussi le Rapport sur le développement dans le monde qui nous donneront davantage de détails sur les moyens d'améliorer notre bilan en matière de consolidation de la paix.

Enfin, nous devons accorder bien plus d'attention aux points de vue et aux expériences des pays. Nous devons mieux évaluer et utiliser les capacités existantes et veiller à ce que l'assistance renforce, et non dépasse, les capacités nationales.

Nous nous félicitons de la création du nouveau groupement de 17 États fragiles et touchés par des conflits – appelé Groupe g7+ et présidé par le Timor-Leste – pour faire entendre leur voix et alimenter le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État. Il serait sage d'écouter les conclusions qu'ils vont formuler dans le courant de l'année. Les États fragiles et touchés par des conflits sont probablement les meilleurs juges et avocats de l'efficacité de l'ONU et de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Bosnie-Herzégovine.

Je tiens à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, S. E. M. José Luís Guterres, et le Président de la Commission de consolidation de la paix, S. E. M. Peter Wittig, de leurs déclarations.

Ayant été amenée à constater que le renforcement des institutions joue un rôle crucial pour empêcher la reprise des conflits, la Bosnie-Herzégovine a convoqué le présent débat pour faire en sorte que le renforcement des institutions après les conflits devienne, en tant que tel, l'une des priorités de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui montrera combien il importe de renforcer l'efficacité et la cohérence des mesures prises par la communauté internationale pour accomplir cette tâche complexe et difficile.

Sur la base, entre autres, de l'expérience vécue par mon pays, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur quelques questions fondamentales.

Édifier des institutions responsables, légitimes et solides doit être un objectif stratégique dès les premiers stades du processus de consolidation de la paix. L'approche traditionnelle remet à plus tard le renforcement des institutions et met l'accent dès le départ sur les secours humanitaires et l'aide au redressement. Cependant, il est généralement trop tard pour commencer à renforcer les institutions lorsque la consolidation de la paix a déjà atteint son dernier stade. C'est immédiatement après un conflit que l'on a le plus de chances de pouvoir renforcer les capacités institutionnelles nécessaires pour que les efforts de consolidation de la paix aboutissent.

Il faut accorder la priorité à celles des institutions qui empêcheront de retomber dans le conflit et qui assureront la pérennité de l'État et le renouveau de sa crédibilité et de sa légitimité. Si le choix des institutions prioritaires varie selon les pays, certaines institutions revêtent une importance primordiale pour la consolidation de la paix quelle que soit la situation du pays, et il faut s'attacher sérieusement à ce qu'elles soient mises en place. Ce sont : premièrement, les institutions qui assurent des fonctions politiques – application des accords de paix, déroulement des élections, règlement des différends politiques, adoption et mise en œuvre des lois et des règlements; deuxièmement, les institutions chargées de la sécurité et de l'ordre public; troisièmement, les institutions financières publiques; et quatrièmement, les institutions chargées du relèvement économique et de la prestation de services de base.

Le renforcement des institutions après un conflit doit être fondé sur le principe de la primauté du droit. Tous les acteurs internationaux et nationaux qui

participent au processus doivent respecter pleinement la constitution des pays sortant d'un conflit, leur ordre juridique interne, leurs accords internationaux, leurs droits et leurs obligations, y compris l'accord de paix qui a mis fin au conflit, ainsi que les autres principes et normes applicables du droit international.

La réussite du renforcement des institutions après les conflits est conditionnée par l'établissement d'un esprit de partenariat fondé sur un ensemble d'objectifs communs entre la communauté internationale et la société qui sort d'un conflit. Lorsque les parties concernées du pays et celles de l'extérieur trouvent un consensus sur un ensemble d'objectifs, la poursuite de ces objectifs devient le moteur du renforcement des institutions. Cela a pour effet de stabiliser la société en amenant toutes les parties à collaborer à l'exécution d'un programme qui leur est commun, jusqu'à ce que le risque d'une reprise du conflit soit écarté.

Un pays sortant d'un conflit se trouvant affaibli et vulnérable, la communauté internationale peut dans les premiers temps être amenée à assumer une grande partie de la responsabilité du renforcement des institutions après un conflit et, dans certains cas, à mettre en place des institutions provisoires pour remplir des fonctions et assurer des services qui, dans d'autres circonstances, le seraient par des moyens nationaux. Cela dit, la finalité du développement de l'infrastructure institutionnelle doit être d'aboutir progressivement à ce que le pays dépende moins de la communauté internationale et de promouvoir l'autosuffisance en créant des institutions nationales stables, viables et ouvertes.

La prise en main nationale des institutions créées est une condition *sine qua non* pour que celles-ci soient efficaces et pour qu'une paix durable soit assurée. Le transfert des responsabilités, de la communauté internationale aux acteurs et aux institutions du pays en question, est une tâche très délicate et extrêmement importante qu'il convient d'accomplir progressivement et en temps voulu. La mise en place de mécanismes administratifs provisoires par la communauté internationale doit aller de pair avec le renforcement des capacités des institutions nationales.

Il faut accorder aux missions de consolidation de la paix davantage de souplesse pour adapter leurs activités de renforcement des institutions en fonction des changements et de l'évolution de la situation sur le terrain. La coordination entre les missions mandatée par le Conseil de sécurité et les équipes de pays, y compris les organismes de développement et les donateurs, doit être clairement définie pour éviter les redondances et les chevauchements. Il faut améliorer la qualité des évaluations du processus de renforcement des institutions qui figurent dans les rapports que les missions sur le terrain communiquent régulièrement au Conseil. Il convient également d'en tenir compte au moment de rédiger les résolutions prorogeant le mandat des missions de consolidation de la paix ou des formations pays.

Le Conseil de sécurité doit faire davantage appel au rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne la mise en place d'institutions viables et responsables, l'appui aux acteurs nationaux dans les pays inscrits à son ordre du jour, le choix des institutions à mettre en place en priorité et la mise en lumière des déficits de capacités exigeant un appui immédiat et à long terme de la part de l'ONU et de la communauté internationale dans son ensemble.

Je vais donner deux exemples qui concernent la Bosnie-Herzégovine. Le premier est la réforme de notre secteur de la défense, qui a débuté en 2003 et a abouti à la création des forces armées modernes et unifiées qui opèrent sous commandement civil et sous contrôle démocratique, conformément aux normes généralement adoptées. Plusieurs facteurs ont largement contribué à la réussite de ce processus : tout d'abord, la volonté politique et l'esprit de consensus des acteurs nationaux, mais aussi des consultations approfondies, la participation de tous les acteurs nationaux et internationaux concernés, une stratégie appropriée et bien exécutée, des normes claires et cohérentes, une bonne coordination et un niveau de financement suffisant.

Le deuxième exemple est notre processus électoral, qui a été organisé dans les années qui ont suivi l'Accord de Dayton avec un appui substantiel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. La responsabilité du processus électoral a progressivement été transférée aux autorités nationales, si bien que la Bosnie-Herzégovine contrôle aujourd'hui l'intégralité du processus et a les moyens de conduire des élections régulières, transparentes et crédibles.

Je voudrais terminer mon propos en soulignant que le fait d'entreprendre rapidement une action coordonnée pour aider les gouvernements des pays sortant d'un conflit à mettre en place des institutions crédibles et responsables est essentiel à la réussite du

processus de consolidation de la paix dans son ensemble. Correctement menée, cette action contribue à rétablir la sécurité, la légitimité, la responsabilité et l'efficacité, ce qui permet de récolter les dividendes de la paix. Le renforcement des infrastructures après un conflit est un processus complexe et exigeant, qui concerne un grand nombre d'acteurs et nécessite de trouver un équilibre entre la nécessité d'obtenir des résultats à court terme et le renforcement des capacités à long terme. La recherche de solutions optimales permettant de créer une synergie dans le cadre de cette entreprise aux multiples facettes ne s'arrête jamais.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

J'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil rappelle les déclarations précédentes de son président sur la consolidation de la paix après un conflit. Il souligne qu'il importe de développer l'infrastructure institutionnelle, élément critique de la consolidation de la paix, et de donner une réponse nationale et internationale plus efficace et plus cohérente à ce problème, de façon que les pays qui sortent d'un conflit puissent accomplir les principales fonctions gouvernementales, notamment gérer pacifiquement les différends politiques, assurer la sécurité et préserver la stabilité, protéger la population, assurer le respect de la légalité, relancer l'économie et fournir les services publics de base, autant d'éléments essentiels à l'avènement d'une paix durable. Il met l'accent à cet égard sur l'importance de l'appropriation nationale.
>
> Le Conseil souligne que la consolidation de la paix incombe avant tout aux gouvernements et aux acteurs nationaux compétents, notamment à la société civile, dans les pays qui sortent d'un conflit et que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle décisif en les aidant à développer leurs institutions. Il constate qu'il faut constamment améliorer l'acheminement de cette aide au lendemain d'un conflit afin de stabiliser la situation tout en amorçant le processus de développement de l'infrastructure institutionnelle à plus long terme, notamment des institutions qui encouragent l'adoption de procédures démocratiques et stimulent le développement économique et social dans l'attente d'une paix durable.
>
> Le Conseil souligne que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale doivent être plus efficaces et mieux coordonner leur action d'évaluation des besoins et de planification d'un développement efficace des institutions et chercher à mieux utiliser le potentiel national et les perspectives du pays, afin d'assurer l'appropriation nationale. Il souligne qu'il faut un soutien systématique au développement des capacités nationales dans toutes les activités de consolidation de la paix menées par l'Organisation des Nations Unies et en faire une priorité du système, et que les stratégies de consolidation de la paix et le développement des institutions doivent être considérés en fonction des caractéristiques du pays.
>
> Le Conseil souligne qu'il faut mieux intégrer les efforts accomplis, assurer une meilleure prévisibilité et une meilleure responsabilisation au sein de l'Organisation des Nations Unies, pour aider à développer l'infrastructure institutionnelle dans les pays sortant d'un conflit. Il rappelle qu'il importe de mettre en place des solutions coordonnées, sectorielles et adaptées au contexte, s'agissant de la gouvernance, de la stabilité économique, du respect de la légalité et du renforcement du secteur de la sécurité, qui doivent être contrôlées par le pays lui-même.
>
> Le Conseil souligne qu'il est disposé à recourir davantage au rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix. Il note que la Commission peut contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de consolidation de la paix et notamment au développement d'institutions viables et responsables dans les pays dont elle s'occupe. Il souligne aussi l'importance de mettre en place des partenariats bien définis et bien cités entre les organismes de développement des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et les autres acteurs compétents, en particulier les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales, pour appliquer les stratégies nationales visant à développer l'infrastructure institutionnelle qui reposent sur

des objectifs de résultats et de responsabilité mutuelle.

Le Conseil réaffirme qu'il est fondamental de disposer d'un financement rapide, modulable pour la consolidation de la paix, et notamment pour le développement des institutions et le renforcement des capacités, et engage instamment les États Membres et d'autres partenaires à faire plus pour réaliser cet objectif, notamment par la reconstitution des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix et à l'aide des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, tout en saluant les contributions déjà versées.

Le Conseil se déclare résolu à continuer d'approfondir ses débats et sa réflexion sur les premières tâches de consolidation de la paix relative au développement des institutions lorsqu'il fixe le mandat et la composition des opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et des bureaux intégrés de consolidation de la paix, afin d'y apporter au besoin les modifications nécessaires, en fonction des progrès déjà réalisés, des enseignements dégagés ou de l'évolution des conditions sur le terrain. À ce propos, il note avec satisfaction la contribution des soldats de la paix et des missions de maintien de la paix aux premières opérations de consolidation de la paix et constate qu'il faut prendre en compte les connaissances et les données d'expérience acquises par les missions dans l'élaboration des stratégies de consolidation de la paix.

Le Conseil attend avec intérêt de recevoir, au début de 2011, le rapport de l'examen international des capacités civiles, et constate qu'il faut améliorer les mécanismes de déploiement rapide de spécialistes civils qualifiés pour appuyer le développement de l'infrastructure institutionnelle dans les pays sortant d'un conflit. Il prie le Secrétaire général de faire figurer dans le prochain rapport de suivi sur la consolidation de la paix au lendemain des conflits une évaluation de l'effet qu'a eu son action pour contribuer au développement d'une infrastructure institutionnelle viable dans les pays sortant d'un conflit, et d'y formuler des recommandations nouvelles sur les moyens d'améliorer l'efficacité de la contribution de l'Organisation des Nations Unies à la mise en place d'institutions plus efficaces, plus stables et plus viables qui soient a même de prévenir une reprise du conflit. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2011/2.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Grauls (Belgique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des Représentants permanents du Brésil, du Canada, de la Jordanie et de la Suisse en nos qualités respectives de Présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix pour la République centrafricaine, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone, le Libéria et le Burundi. Nous nous associons également aux observations faites plus tôt ce matin par le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Wittig.

Monsieur le Président, nous saluons l'initiative que vous avez prise de tenir un débat public sur cet important sujet, et aimerions saisir cette occasion pour partager les enseignements que nous avons tirés de notre expérience sur le terrain. Notre intervention se divise en trois parties. Premièrement, nous exposerons nos vues sur les aspects conceptuels et substantiels du renforcement des institutions dans une situation d'après conflit. Deuxièmement, nous ferons des propositions sur la façon dont le système des Nations Unies pourrait contribuer plus efficacement à cet effort. Enfin, nous examinerons le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix et des Présidents des formations pays auprès du Conseil de sécurité.

Dans notre expérience, le processus de renforcement des institutions est une composante critique de la consolidation de la paix après un conflit. Lorsque les institutions publiques sont fragiles ou inexistantes, la violence se propage plus facilement dans les sociétés vulnérables, la criminalité organisée n'a aucune difficulté à mener ses activités illégales, et la réconciliation et le relèvement s'en trouvent retardés. L'édification, la remise sur pied et le renforcement des fonctions centrales de l'État sont une condition *sine qua non* pour triompher des conflits.

Dans un tel contexte, les capacités locales sont trop souvent dépassées par des problèmes immenses. Ceci se voit clairement dans les cinq situations d'après conflit inscrites à l'ordre du jour de la Commission de

consolidation de la paix, en dépit de tous les efforts et de toute la bonne volonté des autorités concernées. Au Libéria et en République centrafricaine, par exemple, les ressources administratives sont insuffisantes. Il n'y a, en République centrafricaine, que 91 magistrats en mesure d'assurer les services de l'administration publique, tandis que le Libéria n'en a que 13 qui ont la formation juridique appropriée. Le système judiciaire du Burundi a des difficultés à gérer les 60 % des détenus qui attendent d'être jugés dans des prisons surpeuplées. En Sierra Leone, la force de police nationale est handicapée par l'absence critique de moyens de transport.

L'objectif du renforcement des institutions est d'assurer la prestation durable, équitable et efficace de services de base et de sécurité à la population du pays. Non seulement les institutions opérationnelles assurent la protection des citoyens, mais elles rendent possible une plus grande participation aux prises de décisions politiques, surtout pour les groupes qui, traditionnellement, sont marginalisés aux niveaux local et national. On pourra citer les exemples critiques de forces de sécurité qui défendent les droits de l'homme, d'un système judiciaire indépendant et objectif, de mécanismes transparents pour la participation politique, d'une administration publique bien gérée et de stratégies efficaces propices à la relance de l'économie et au développement social. Dans la plupart des pays sortant d'un conflit, il peut être également important d'examiner le passé par le biais de processus de justice transitionnelle et de réconciliation nationale. En outre, il ne suffit pas de se concentrer seulement sur le gouvernement central. Les conflits éclatent souvent dans les zones rurales – qui sont donc touchées de manière disproportionnée – où la prestation des services de base a tendance à tarder.

Il importe également de renforcer les capacités des institutions chargées de la revitalisation économique, de l'administration publique et de la prestation des services de base. Ces institutions jouent un rôle crucial en faveur de la réduction de la pauvreté, ce qui est une très bonne manière de remédier à certaines des causes profondes des luttes sociales et d'instaurer une paix durable. Les politiques sociales pourraient elles aussi avoir des incidences positives sur le processus politique.

Bien que chaque situation d'après conflit ait ses propres caractéristiques et qu'il n'existe pas de solutions qui s'appliquent à toutes les situations, notre expérience nous a néanmoins permis de tirer des enseignements utiles.

Premièrement, on ne peut pas imposer des institutions stables; elles doivent être acceptées par les citoyens et rallier leur confiance. Elles doivent être mises en place et maintenues par les populations concernées. Les efforts déployés par la communauté internationale pour renforcer les institutions doivent se faire dès le départ avec la participation des acteurs nationaux afin de mieux identifier et de mieux utiliser les capacités locales disponibles. À cet égard, la société civile est l'un des principaux piliers du renforcement des institutions, pour lequel la participation des femmes revêt une importance particulière.

Deuxièmement, le renforcement des institutions et l'édification d'un État dans les situations d'après conflit nécessitent un appui de longue haleine de la part de la communauté internationale. C'est une question d'années, peut-être même de décennies. C'est complexe. C'est coûteux. Il faut pouvoir disposer de ressources prévisibles et il faut que la communauté internationale soit prête à maintenir son engagement sur une longue période.

Troisièmement, le renforcement des institutions nécessite un financement adapté. Le rôle de catalyseur joué par le Fonds pour la consolidation de la paix doit être appuyé et complété par d'autres mécanismes nationaux et internationaux qui permettent une rapidité et une souplesse similaires ou plus grandes.

Quatrièmement, le développement de l'infrastructure institutionnelle implique une nécessaire négociation entre des objectifs qui s'opposent et la faculté d'accepter des résultats imparfaits. L'une des gageures à laquelle on doit faire face en permanence tient à la nécessité de gérer la dichotomie entre la lenteur du renforcement des institutions et les attentes populaires, qui portent sur une amélioration rapide de la situation. Le renforcement des institutions doit aller de pair avec la fourniture des services de base, qui influe directement sur la vie quotidienne des citoyens.

Enfin, lorsqu'elle évalue les faiblesses institutionnelles des pays qui sortent d'un conflit, la communauté internationale doit adopter une démarche globale et tenir compte des facteurs qui entravent le développement social et économique. En particulier, ceux qui détiennent les fichiers doivent notamment envisager de mettre à disposition davantage d'experts en politique sociale et économique en mettant

davantage l'accent sur l'expertise Sud-Sud et sur une participation plus importante des pays en développement.

Je voudrais maintenant faire quelques suggestions quant à la manière dont le système des Nations Unies pourrait contribuer plus efficacement à l'instauration de la paix et au renforcement des institutions.

S'agissant d'abord du rôle joué par le Conseil de sécurité, les Présidents des cinq différentes formations de la Commission de consolidation de la paix pensent que le renforcement des institutions mérite une attention plus grande et plus approfondie. Comme il nécessite à la fois beaucoup de temps et de ressources, le renforcement des institutions doit être abordé dès les premières phases des processus de consolidation de la paix. De même, lorsqu'il examine les mandats des missions, le Conseil doit tenir compte du renforcement des institutions de manière à se concentrer sur les priorités essentielles en matière de stabilisation et à tirer parti des atouts comparatifs des autres acteurs. Le Conseil doit également continuer de mettre en place des missions intégrées qui abordent la consolidation de la paix de manière globale, notamment en servant de point de coordination avec d'autres acteurs de la communauté internationale.

L'ampleur et la complexité du renforcement des institutions nécessite souvent une optique plus large et plus soutenue que celle que le Conseil de sécurité est en mesure d'apporter à lui seul. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les acteurs du développement ont à cet égard un rôle crucial à jouer. Les institutions et les organisations régionales telles que l'Union africaine, la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté d'Afrique de l'Est revêtent sur ce point une importance toute particulière. Une coordination de l'aide est également absolument indispensable si l'on veut éviter de poursuivre des stratégies contradictoires, de mener des activités qui se chevauchent et pour éviter aussi des lacunes impardonnables et un financement irrégulier.

Dans l'ensemble du système des Nations Unies, le besoin se fait constamment sentir de mieux définir les rôles et responsabilités de l'Organisation dans les domaines clefs de la consolidation de la paix, et notamment celui du renforcement des institutions. Cela permettrait de renforcer l'efficacité globale du système des Nations Unies et d'apporter un appui renforcé aux dirigeants de haut rang sur le terrain. À cet égard, les relations avec la Banque mondiale et d'autres instances multilatérales, telles que le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, sont d'une importance capitale.

Une coordination institutionnelle plus étroite est nécessaire, car la coopération avec l'ONU demeure trop dépendante des relations personnelles ou de dispositions spécifiques sur le terrain. Renforcer efficacement les institutions après un conflit nécessite également un large éventail de savoir-faire civil spécialisé, notamment dans les domaines de la justice, de la réforme du secteur de la sécurité, de la gouvernance, du relèvement économique et des politiques sociales. Or, l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble ont encore des difficultés à trouver le meilleur moyen de développer et déployer rapidement et de manière ciblée ces capacités. Il faut notamment s'attacher davantage à renforcer le réservoir de talents disponibles dans les pays touchés et à y puiser. Cela devrait être la première priorité des activités de renforcement des institutions. De même, il faut faire davantage pour mettre à profit les savoir-faire latents disponibles dans l'hémisphère sud.

Pour ces raisons, il est important de renforcer encore les mécanismes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire entre le Nord et le Sud. Il est également clair que l'ONU peut, et doit, faire davantage pour apporter aux missions sur le terrain les savoir-faire dont elles ont besoin. Cela suppose que l'ONU améliore ses propres procédures et prête son système à la mobilisation au sein des États Membres des capacités qui y sont plus largement disponibles. À cet égard, les Présidents des formations de la Commission de consolidation de la paix attendent avec intérêt les recommandations issues de l'évaluation des capacités civiles internationales.

De l'avis des présidents, le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU pourrait être mieux utilisé pour encourager et superviser les efforts de renforcement des institutions et pour améliorer la coordination entre les très nombreux acteurs concernés. Le Conseil de sécurité devrait tendre à tirer davantage parti du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix, et mieux le définir, au niveau notamment de l'appui aux activités de renforcement des institutions conduites par des entités qui ne font pas partie du Secrétariat, en accordant une attention plus soutenue aux questions de consolidation de la paix dépassant la portée immédiate des efforts de stabilisation et en se penchant sur les problèmes à plus

long terme dont les incidences s'étendent bien au-delà de la période pendant laquelle le pays est susceptible d'être inscrit à l'ordre du jour du Conseil.

S'agissant des pays figurant à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, les formations qui les concernent s'attachent à améliorer la coordination des activités de renforcement des institutions conformément aux priorités définies conjointement avec les autorités nationales en matière de consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité pourrait bénéficier de l'expérience et des connaissances de ces formations en en invitant les présidents à présenter régulièrement au Conseil des exposés consacrés aux progrès enregistrés en matière de renforcement des institutions et d'autres activités de consolidation de la paix, en consultant les présidents quand les mandats des missions sont renouvelés ou amendés et en envisageant une participation de ceux-ci aux missions du Conseil dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

En ce qui concerne les autres pays sortant d'un conflit, le Conseil de sécurité pourrait envisager de créer des mécanismes de coordination régulière avec d'autres acteurs régionaux et internationaux tels que la Banque mondiale. L'adoption par la Commission de consolidation de la paix d'une stratégie à plusieurs niveaux peut jouer un rôle utile à cet égard, tout comme les groupes d'amis des pays sortant d'un conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier, au nom de ma délégation, la Bosnie-Herzégovine d'avoir convoqué ce débat important consacré au thème : « Consolidation de la paix après les conflits : renforcement des institutions », qui met l'accent sur une priorité qui a constamment été soulignée par les gouvernements des pays sortant d'un conflit. Je voudrais aussi associer ces observations à la déclaration qui sera faite par le représentant du Bangladesh en sa qualité de coordonnateur du Mouvement des pays non alignés pour les activités de consolidation de la paix.

Ces six dernières années, l'ONU est parvenue à mettre en place son dispositif de consolidation de la paix, et à l'adapter pour lui permettre de relever les défis et de combler les lacunes qu'avait fait ressortir l'expérience passée en matière de consolidation de la paix dans les situations d'après conflit, et qui sont recensés dans les recommandations de l'examen de la Commission de consolidation de la paix et dans l'évaluation des capacités civiles internationales. Nous sommes convaincus que les États Membres continueront d'appuyer les efforts internationaux en la matière, par l'entremise des principaux organismes de l'Organisation, qui contribuent sensiblement à la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit, notamment ceux dont s'occupe Commission de consolidation de la paix, parallèlement aux activités du Secrétaire général.

Dans ce contexte, l'Égypte est convaincue que la mise en œuvre des recommandations de l'examen de la Commission de consolidation de la paix contribuera à renforcer encore le rôle que joue la Commission dans la création du cadre indispensable de consolidation de la paix. L'Égypte assure la coordination avec l'Union africaine sur cette question et présentera, au sommet de l'Union africaine qui se tiendra sous peu, à la fin du mois, une proposition en vue de la création d'un centre régional au Caire, chargé d'appuyer les capacités de consolidation de la paix et de renforcement des institutions en Afrique.

La réussite des efforts de consolidation de la paix au lendemain des conflits dépend dans une grande mesure d'une vision stratégique qui doit être fondée sur les piliers essentiels que sont l'appropriation nationale, des stratégies innovantes, des approches globales et des partenariats sur plusieurs volets.

La théorie du transfert des responsabilités à la communauté internationale en matière de consolidation de la paix, et par conséquent de renforcement des institutions, est fondée sur une hypothèse erronée. L'appropriation nationale est une condition *sine qua non* pour que le processus de consolidation de la paix soit un succès. En aucun cas, la communauté internationale, même en période de conflit, ne peut fournir des services qui devraient être fournis par les gouvernements nationaux ou de transition. L'expérience acquise sur une longue période aux niveaux régional et international a permis de démontrer que l'appropriation nationale de tous les processus de consolidation de la paix, y compris le renforcement des institutions et des capacités civiles, est la condition indispensable pour assurer le succès de ces efforts.

Les gouvernements nationaux et de transition dans les pays sortant de conflit ont la responsabilité d'identifier les priorités en matière de consolidation de la paix et devraient jouer un rôle central dans

l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de consolidation de la paix, avec l'appui d'une société civile nationale dynamique et l'aide de la communauté internationale. Ils doivent toujours avoir la possibilité de mettre fin à n'importe quelle activité de consolidation de la paix à n'importe quel moment, comme l'exige le respect du principe d'appropriation nationale.

Dans ce contexte, le renforcement des institutions est un élément essentiel des stratégies de consolidation de la paix, qui appelle des méthodologies novatrices, dépassant le cadre des stratégies traditionnelles. Au lendemain d'un conflit, pour stabiliser une paix qui vient d'être à peine instaurée, il faut aller au-delà des objectifs traditionnels que sont la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, et l'état de droit.

Pour réaliser ces objectifs, il faut réaliser parallèlement d'autres priorités clefs, notamment le renforcement des institutions économiques, financières, sociales et politiques et des capacités civiles dans tous les secteurs. Une telle démarche exige une analyse approfondie, au cas par cas, des capacités et ressources nationales existantes, ainsi que des défis qu'il faudra relever pour assurer efficacement, globalement et progressivement le renforcement des institutions et des capacités civiles.

Dans leurs efforts pour relever les défis liés au renforcement des institutions et des capacités civiles, les pays sortant de conflit doivent être appuyés dès le départ par des partenariats sur plusieurs fronts au sein du système des Nations Unies et en dehors, par des organismes compétents et les opérations des Nations Unies sur le terrain. Par ailleurs, l'ONU ne doit pas être le seul acteur du renforcement des institutions et des capacités civiles : c'est une responsabilité qui doit être partagée avec la communauté des donateurs, les institutions internationales – en particulier les institutions financières – et les organisations régionales et sous-régionales compétentes, en faisant appel au réservoir de ressources et de compétences régionales et internationales.

Pour créer les conditions nécessaires à une stratégie de sortie des opérations de maintien de la paix, les agents de la consolidation de la paix et les acteurs du développement doivent jouer un rôle dès le début des opérations de maintien de la paix. Pour appuyer les efforts des gouvernements et de la société civile dans les pays sortant d'un conflit, il faut assurer de façon originale la coordination et la collaboration entre les principaux organes de l'ONU et au sein du système des Nations Unies, et tirer pleinement profit des avantages offerts par l'architecture de consolidation de la paix existante.

Enfin, nos efforts visant à remettre sur pied et à créer les institutions nationales et les capacités chargées de les appuyer et à créer l'environnement structurel, économique et social voulu pour en assurer la pérennité, n'aboutiront pas sans un financement suffisant, fiable, prévisible et flexible, qui ne soit pas préaffecté ou assorti à des conditions. En outre, nous devons mettre en place des mécanismes de contrôle et de suivi permettant de veiller au respect des engagements financiers nationaux et internationaux, en vue de réaliser les priorités définies sur le plan national en matière de renforcement des institutions et des capacités civiles. Ces mécanismes permettraient également de veiller à la cohérence entre les priorités des mécanismes de financement internationaux, y compris le Fonds pour la consolidation de la paix, et les priorités des pays concernés par un processus de consolidation de la paix, tout en répondant au besoin d'envisager des méthodes innovantes pour renforcer les ressources de ces mécanismes, en particulier du Fonds pour la consolidation de la paix.

À cet égard, l'Égypte a proposé, à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, de convoquer une conférence annuelle des pays contribuant au Fonds pour la consolidation de la paix, similaire à la conférence annuelle pour les annonces de contributions au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires afin de mobiliser davantage de fonds pour les activités futures de consolidation de la paix. Nous espérons que cette proposition recueillera l'appui nécessaire pour sa pleine mise en œuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier et féliciter la présidence bosnienne d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur ce sujet important.

Nous avons actuellement un cadre conceptuel solide et une meilleure compréhension de la consolidation de la paix au lendemain des conflits grâce aux efforts considérables déployés au sein du système des Nations Unies ces dernières années. À présent, nous devons nous attacher davantage à traduire

cette notion en mesures concrètes, aussi bien à New York que sur le terrain.

La Turquie, pour sa part, participe de plus en plus aux efforts de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix après les conflits, efforts qui sont étroitement liés. Nous pensons qu'il est essentiel d'utiliser ces outils dans un cadre cohérent et stratégique. Lorsqu'elle siégeait au Conseil, la Turquie a mis particulièrement l'accent sur ces questions. Aujourd'hui, avec la Finlande et le Groupe des amis, nous sommes en train d'examiner les moyens de développer la notion de médiation, à l'ONU et ailleurs. À notre avis, les efforts de médiation et de facilitation déployés dans le cadre d'un processus de paix sont les moyens les plus économiques et les plus efficaces de prévenir et de régler les conflits.

Le document de réflexion présenté par la Bosnie-Herzégovine (S/2011/16, annexe) et la déclaration présidentielle qui vient d'être adoptée (S/PRST/2011/2) contiennent des arguments pertinents concernant toute une série de questions liées à la consolidation de la paix. Pour cette raison, et pour respecter le temps de parole fixé, je me contenterai d'évoquer ici quelques points qui me semblent particulièrement importants.

Premièrement, la consolidation de la paix est avant tout une responsabilité nationale. Par conséquent, comme l'ont souligné plusieurs délégations, l'appropriation nationale revêt une importance essentielle. Pour réaliser de façon efficace et viable les objectifs de consolidation de la paix, il faut une participation active de toutes les parties prenantes au niveau local, y compris la société civile, les associations professionnelles et les organisations de femmes. Par conséquent, l'une des priorités des opérations de maintien de la paix devrait être de gagner les cœurs et les esprits des populations locales et d'agir en coopération avec elles. Non seulement cela permettrait à ces opérations d'échapper aux critiques selon lesquelles elles auraient été imposées au gouvernement et à la population du pays concerné, mais en outre cela augmenterait également leurs chances de succès. L'appropriation nationale et le renforcement des capacités sont également des éléments essentiels d'une stratégie de sortie efficace.

Au niveau régional, l'appui et la coopération des acteurs régionaux, en particulier des pays voisins, est un autre aspect essentiel d'un processus réussi de consolidation de la paix et de renforcement des institutions. La plupart des conflits ont des dimensions transfrontalières, qui dépassent les facteurs politiques nationaux. Par conséquent, il convient d'élargir la portée de l'analyse des conflits et des mesures destinées à les régler, non seulement d'un point de vue conceptuel, mais également géographique.

Si nous voulons que nos efforts de consolidation de la paix aboutissent, nous devons adopter une démarche intégrée et globale. Cette démarche doit être fondée sur la cohérence entre les objectifs fixés sur le plan politique et les objectifs de sécurité, de développement, de respect des droits de l'homme, les objectifs en matière d'aide humanitaire et d'état de droit. Nous pensons qu'il faut prendre des mesures mutuellement complémentaires dans tous ces domaines. Il importe également de ne jamais oublier que chaque pays est unique. Les conditions, les besoins, les possibilités et les limites au niveau local varient considérablement. Ce qui signifie que le classement des priorités s'agissant des activités de consolidation de la paix et de renforcement des capacités doit se faire pays par pays. La planification stratégique des activités de consolidation de la paix doit donc être suffisamment souple.

Compte tenu des contraintes budgétaires, le succès de l'effort d'ensemble dépend de la capacité de coordonner de façon stratégique les activités des différents acteurs. À cet égard, l'ONU a un rôle unique à jouer; elle peut coordonner les activités des diverses parties prenantes de sorte qu'elles agissent en parfaite harmonie. Il faut que l'appui des Nations Unies aux organisations régionales et sous-régionales soit encore accru de manière à renforcer leurs capacités de mieux s'acquitter à l'avenir des tâches mandatées par l'ONU.

Avant de conclure, je voudrais également souligner combien il importe d'amener les femmes à participer à toutes les étapes de l'action de consolidation de la paix. La Turquie se félicite du niveau élevé de prise de conscience qui existe dans le système des Nations Unies et chez les États Membres quant à l'importance de lever tous les obstacles à la pleine participation des femmes au processus de consolidation de la paix. Nous attendons avec intérêt d'assister à une plus grande autonomisation du rôle des femmes dans les activités de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de médiation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que votre équipe, de votre direction compétente des travaux du Conseil durant ce mois. Dans le même temps, je tiens à féliciter la Bosnie-Herzégovine d'avoir retenu cet important sujet comme thème du présent débat public. Je suis persuadé que du fait de la grande expérience de la Bosnie-Herzégovine dans ce domaine, notre débat sera couronné de succès et que le Conseil parviendra à un accord mutuel sur cet important sujet.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et elle l'appuie pleinement. Toutefois, je voudrais participer à ce débat exceptionnellement pertinent et opportun en ajoutant quelques brèves observations à titre national.

Tout État doit être en mesure de remplir une fonction fondamentale, qui est de fournir rapidement, de façon efficace et durable aux citoyens les services de base dont ils ont besoin. Un conflit armé réduit à néant non seulement cette fonction fondamentale de l'État mais, hélas, bien d'autres biens précieux aussi : les vies humaines, la santé et la dignité. Il est donc tout à fait naturel que le relèvement après un conflit commence par les secours d'urgence et l'aide humanitaire. Parallèlement, il serait raisonnable, sinon nécessaire, de prévoir dans la cadre de ce processus, dès le tout début, un investissement approprié destiné à la restauration du réseau social, dont dépend la vie de tous les jours. On ne peut parvenir à une paix véritable et durable qu'en remettant en état les institutions nationales de base et en les réinstallant dans leurs fonctions, aussi bien qu'en les mettant au service de tous les groupes sociaux, religieux et ethniques.

Comme nous l'avons entendu dire à maintes reprises aujourd'hui, la prise en main nationale est un principe fondamental dont doit découler tout effort de consolidation de la paix et en fonction duquel doit se mesurer en fin de compte cet effort. Ainsi, renforcer et compter sur les capacités locales, aussi faibles soient-elles, est une condition préalable essentielle à une consolidation de la paix couronnée de succès. Cette approche nous permet d'avoir une perspective unique à laquelle n'ont pas accès ceux qui jugent du dehors, de consolider les indispensables institutions politiques nationales de gouvernance, et de préparer le terrain à une meilleure acceptation d'une mission de consolidation de la paix par la population locale. Elle renforce l'espoir que les dividendes de la consolidation de la paix seront recueillis par la population locale et que les efforts de consolidation de la paix se maintiendront bien après que les premiers signes d'une lassitude éventuelle et attendue des donateurs ne commencent à apparaître.

À cet égard, la Croatie suit avec grand intérêt ce qui deviendra, nous l'espérons, une pratique nouvelle et répandue consistant à regrouper tous les efforts de consolidation de la paix dans un instrument stratégique national unique comprenant l'ensemble des programmes et activités pertinents de consolidation de la paix. De même, la Croatie estime, concernant une autre inconnue de l'équation, que la communauté internationale, les Nations Unies et ses organisations et les autres parties prenantes doivent emboîter le pas en unifiant leurs actions dans le cadre d'un programme déterminé, qui répartit clairement les rôles et responsabilités de chacun d'eux et qui garantit une cohérence et une coordination appropriées en vue d'assurer l'unité d'action.

Depuis le tout début, la Croatie a vigoureusement appuyé la création du Groupe consultatif de haut niveau chargé de mener un examen international des capacités civiles, afin de rendre plus disponibles et de renforcer les capacités de déploiement, d'améliorer la cohérence et l'appropriation à leurs fins des capacités civiles sur la base d'une évaluation des capacités existantes. Nous attendons avec grand intérêt la publication prochainement du rapport sur ce sujet.

Nous convenons tous qu'un financement rapide, souple et prévisible joue un rôle crucial dans tout effort de consolidation de la paix. À cet égard, la Croatie escompte que les Nations Unies et la Banque mondiale consolideront encore un partenariat stratégique. Nous attendons avec un intérêt particulier la publication du *Rapport sur le développement mondial* de 2011, intitulé « Conflit, sécurité et développement ».

La Croatie se réjouit de constater l'accroissement constant d'un large appui dans toutes les régions, qui englobe les gouvernements, les organisations internationales et la société civile, à une consolidation de la paix plus vigoureuse. À cet égard, mon pays considère qu'il importe particulièrement d'appuyer et de renforcer encore davantage les sociétés civiles souvent affaiblies, mais en plein développement, dans les pays qui sont récemment sortis d'un conflit. Très souvent, la société civile représente précisément le lien nécessaire entre les parties prenantes internationales concernées et la stratégie avalisée par la population

locale, qui doit être redynamisée pour que les efforts de consolidation de la paix portent pleinement leurs fruits.

La Croatie reconnaît et appuie l'intention du Conseil de renforcer encore davantage la cohérence des efforts de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix. À cet égard, nous saluons particulièrement la pratique du Conseil qui consiste à transformer d'anciennes missions de maintien de la paix en missions intégrées de consolidation de la paix. Cette pratique convient parfaitement aux mandats et aux activités d'autres parties prenantes chargées de la consolidation de la paix, en particulier la Commission de consolidation de la paix, et ouvre la voie à une coopération autrement plus fructueuse entre ces acteurs. À cet égard, je voudrais formuler de nouveau l'espoir que le Conseil recourra au savoir-faire et à l'expérience de la Commission de consolidation de la paix s'agissant de questions spécifiques à un pays inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix.

La Croatie félicite le Secrétaire général de l'aperçu général qu'il a donné des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme d'action énoncé dans son rapport intérimaire sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386), présenté dernièrement au Conseil (voir S/PV.6396), et plus particulièrement des recommandations qu'il contient. Nous appuyons aussi pleinement le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466) et son plan d'action stratégique en sept points, dans lequel il formule des suggestions pratiques pour une participation plus active des femmes aux processus de consolidation de la paix. À cet égard, nous offrons notre appui aux efforts visant à mobiliser des ressources pour soutenir les initiatives prises pour répondre aux besoins des femmes dans la consolidation de la paix, à promouvoir l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes dans le contexte de la consolidation de la paix.

Enfin, je voudrais une fois de plus exprimer ma satisfaction de l'excellent rapport sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/393, annexe), que les trois cofacilitateurs nous ont récemment présenté et qui nous a permis de mieux comprendre la question complexe de la consolidation de la paix; il ouvre de nouvelles voies à une plus complète exploration de la consolidation de la paix et offre de nombreuses recommandations utiles.

Pour terminer, je tiens à faire part de ma conviction que la nouvelle dynamique constatée dans le domaine de la consolidation de la paix, ainsi que les nombreuses propositions et recommandations ayant émané des examens périodiques réguliers des activités de consolidation de la paix, ne seront pas formulées en vain, mais conduiront rapidement à une synergie entre les acteurs concernés et aboutiront aux résultats que tout le mon de attend avidement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afghanistan.

M. Tanin (Afghanistan) (*parle en anglais*) : J'aimerais commencer par vous féliciter, Madame, ainsi que votre délégation, d'avoir assumé la présidence du Conseil pour ce mois de janvier. Je vous remercie d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui sur le thème « Consolidation de la paix après un conflit : développement de l'infrastructure institutionnelle ». Nos remerciements vont aussi au Secrétaire général pour les observations qu'il a faites. Je voudrais aussi remercier S. E. le Vice-Premier Ministre José Luís Guterres, qui a fait une déclaration au nom du Groupe g7+, dont l'Afghanistan est membre.

Le développement de l'infrastructure institutionnelle est l'un des éléments essentiels de l'avènement d'un avenir pacifique et durable dans toute situation d'après conflit. Pour renforcer efficacement les institutions dans des situations d'après conflit, il faut notamment tenir compte de la spécificité de chaque contexte; fournir durablement des ressources; développer le capital humain; mettre en place une coopération aux niveaux national, régional et international; et faire preuve d'une patience stratégique pendant la période de transition. En Afghanistan, nous savons par expérience qu'il est essentiel de remplir chacune de ces conditions.

Dans le débat omniprésent sur la situation actuelle en Afghanistan, il est facile de faire abstraction des 30 années de conflit que l'Afghanistan a dû mettre derrière lui pour parvenir aujourd'hui au stade où nous pouvons évoquer le renforcement des institutions et la consolidation de la paix après un conflit. Nous ne devons pas sous-évaluer le temps nécessaire pour surmonter les difficultés du passé. Un environnement tel que celui de l'Afghanistan, théâtre pendant des décennies d'un conflit complexe, de luttes de pouvoir et d'une violence qui perdure, ne peut pas être transformé du jour au lendemain. Nous devons garder

cela à l'esprit, dès que nous abordons les questions de la formation de l'armée et de la police afghanes, du calendrier de l'engagement militaire ou des partenariats internationaux.

En 2001, l'Afghanistan était considéré comme l'État le plus en déroute au monde. La vacance du pouvoir qui a suivi la chute des Taliban a laissé un État mal gouverné ne disposant pas de police ou d'armée professionnelles pour faire cesser les combats qui faisaient rage dans tout le pays. En 2001, l'Afghanistan n'était pas doté d'institutions publiques et n'avait qu'un budget de 27 millions de dollars. Alors qu'il comptait des centaines de milliers de fonctionnaires au début des années 90, dans le secteur militaire ou non, après 2001, les travailleurs formés et qualifiés ont fui le pays et le Gouvernement s'est retrouvé avec moins de 2 000 agents diplômés de l'enseignement supérieur. De nombreuses institutions publiques ne pouvaient fonctionner car elles ne disposaient pas du personnel et des ressources élémentaires nécessaires.

Compte tenu de l'ampleur des dégâts, les efforts de stabilisation en Afghanistan ont donné des résultats exceptionnels. Malgré un parcours en dents de scie depuis le règne des Taliban, l'Afghanistan a, ces 10 dernières années, connu une transformation politique et un certain développement, grâce à l'appui de la communauté internationale. Le processus politique visant à maintenir la croissance du pays est en cours. Près de 7 millions de réfugiés sont revenus. Le rôle des femmes sur la scène politique n'a cessé de se renforcer. La société civile fait un retour triomphal car elle est plus unie et mieux organisée. La gouvernance est une réalité dans de nombreuses régions du pays après plusieurs décennies d'absence. Les progrès accomplis en matière de développement des infrastructures, y compris la construction et le goudronnage des routes et l'amélioration de l'accès à l'eau, à l'éducation et aux soins de santé, l'ont été à des rythmes parmi les plus rapides enregistrés depuis des décennies dans un pays sortant d'un conflit. Les femmes et les filles ont désormais un accès égal à l'éducation.

Les institutions chargées de la sécurité ont été renforcées à l'appui d'une plus grande prise en main nationale. L'année dernière, nous avons démontré qu'il était possible d'accroître considérablement les effectifs de l'armée nationale afghane tout en renforçant ses capacités en matière de planification et de combat. Les autorités locales se sont davantage investies dans les efforts déployés dans le domaine de la sécurité, notamment en faisant participer la population afghane, en particulier les personnes âgées, à des programmes de défense mis en œuvre dans les villages.

Pour faire cesser la violence et instaurer une paix durable, nous avons, en Afghanistan, accordé la priorité à la réintégration et à la réconciliation. Nous continuons d'encourager les membres de l'opposition armée à déposer les armes, à choisir la voie de la paix et à prendre part aux efforts de stabilisation et de relèvement du pays. La mise en œuvre des recommandations de notre Jirga nationale consultative de paix, l'élément central de nos efforts en vue de la réconciliation, est en bonne voie. Maintenant que nous avons fait la moitié du chemin, il est temps pour les Taliban d'assumer leur part de responsabilité. Si les Taliban souhaitent participer aux pourparlers de paix, ils doivent renoncer à la violence et faire cesser les attaques terroristes, y compris les attentats-suicides, la pose d'engins explosifs improvisés, les enlèvements et les assassinats ciblés, et rompre tout lien avec Al-Qaida et d'autres groupes terroristes.

Nous devons également anticiper les problèmes à venir. Le défi le plus important consiste à garantir une paix durable – en Afghanistan mais aussi dans tous les pays sortant d'un conflit. Les institutions doivent être opérationnelles; tout pays doit disposer des ressources, du capital humain et des capacités nécessaires pour contrer la menace d'insurrection s'il veut écarter tout risque de reprise du conflit. Le renforcement des capacités est essentiel pour assurer l'efficacité des institutions publiques. Donner davantage de moyens aux institutions publiques revient à donner au Gouvernement la possibilité d'offrir des services aux citoyens de son pays.

Dans toute situation d'après conflit, un engagement international soutenu à tous les stades du renforcement des institutions, allant au-delà de l'engagement militaire, est indispensable pour que le résultat des efforts de consolidation de la paix soit durable. En Afghanistan, une bonne coopération régionale est un élément supplémentaire du processus de stabilisation. Or, les progrès risquent d'être réduits à néant si ces partenariats se fragilisent.

La démocratisation dans les pays sortant d'un conflit est un problème multidimensionnel. Nous savons par expérience que le processus de démocratisation requiert une sécurité durable ainsi qu'un appui politique et une aide au développement. Cependant, comme cela a été souligné à de multiples reprises, la démocratie naît à l'intérieur des pays et les

acteurs extérieurs ne peuvent que la soutenir. La communauté internationale et les acteurs nationaux clefs doivent travailler en coopération et appliquer des stratégies visant l'intégration pour appuyer efficacement la démocratisation.

Au cours des années à venir, l'appropriation nationale et l'exercice de l'autorité par le pays, appuyés par des partenariats internationaux soutenus, seront essentiels pour l'Afghanistan. L'adoption du processus de Kaboul suppose un plus grand exercice des responsabilités par les Afghans en matière de sécurité, de développement et de gouvernance dans le pays. La hausse considérable du montant des fonds internationaux gérés par le Gouvernement afghan est la marque d'un appui renouvelé à la prise en main nationale. Le Gouvernement afghan est déterminé à assumer l'entière responsabilité des efforts en matière de sécurité, avec l'appui de la communauté internationale, d'ici à la fin de 2014. Ce processus doit se faire par étapes et répondre à des critères précis. Il est en outre tributaire de l'appui apporté au renforcement des effectifs, de la puissance et des capacités d'intervention des forces de sécurité afghanes.

Consolider la paix en renforçant les institutions peut permettre de traiter les causes d'un conflit. Il est toutefois indispensable de mettre fin à la violence pour créer un environnement propice au plein développement de l'infrastructure institutionnelle. Les gains acquis peuvent être annulés lorsqu'un conflit reprend. Nous ne devons pas oublier les enseignements tirés de la situation en Afghanistan. Une école ou un centre de soins construits en six mois peuvent être détruits en six minutes à peine par les Taliban ou d'autres extrémistes. En outre, on ne saurait trop souligner l'importance de partenariats internationaux efficaces dans les situations d'après conflit. À cet égard, la mise à disposition des ressources suffisantes et le renforcement des capacités sont des préalables indispensables pour garantir une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore de nombreux orateurs inscrits sur ma liste pour la présente séance. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.